

La chapelle Saint-Léonard

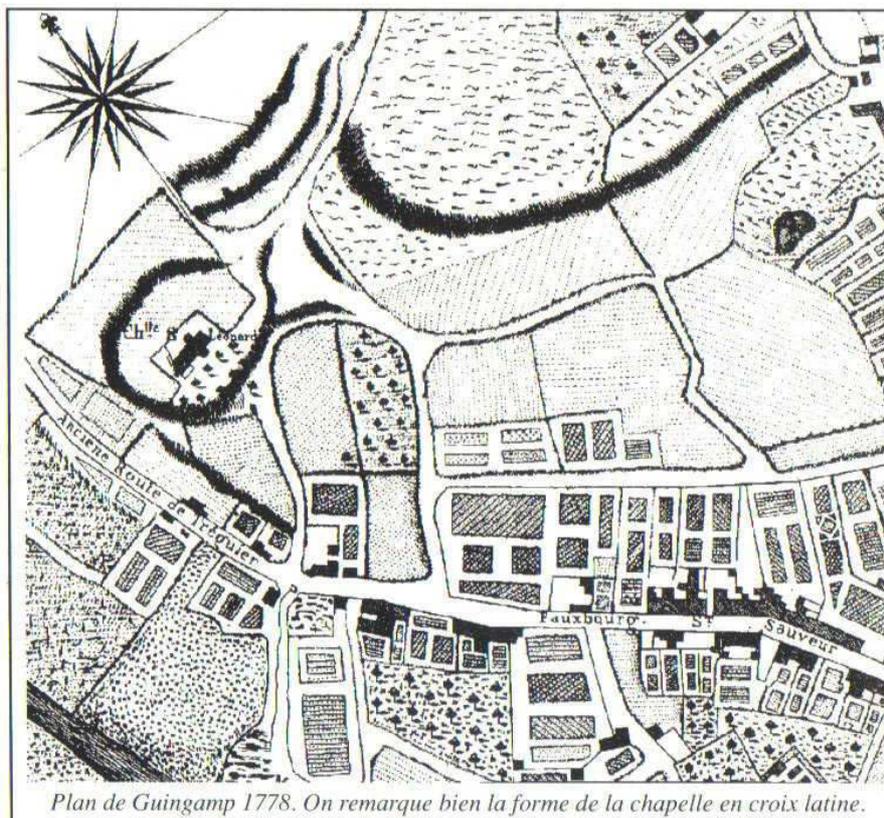
de 1789 à 1905

La chapelle Saint-Léonard est un des plus anciens édifices religieux de Guingamp. On peut la dire contemporaine des abbayes ou prieurés Saint-Martin, Saint-Sauveur, La Trinité et de la première église intramuros, soit à peu près du XI^e-XII^e siècles.

Cette chapelle dépendait de Saint-Sauveur¹. Cette date d'origine correspond à la tradition rattachant sa construction à la libération miraculeuse de chevaliers partis en croisade. Ce qui reste de l'édifice primitif - la croisée du transept - confirme cette ancienneté, tout le reste ayant été transformé. Déjà, au XIV^e siècle, lors de la guerre de Succession de Bretagne, la chapelle ruinée est reconstruite grâce aux dons de Charles de Blois. L'a-t-elle été exactement dans le style primitif ? Nul doute que l'on conserva tel quel au moins le transept... Ensuite, Saint-Léonard subsiste plus ou moins bien entretenue en tant qu'annexé de la paroisse Saint-Sauveur, on célèbre le pardon au début de mai et on s'y rend en procession pour la Saint-Marc.

Mal placée sur la route des troupes ennemies venant de la côte de la Manche, elle est, en temps de guerre, utilisée comme poste avancé de la défense de la ville de Guingamp. Probablement, la butte est ceinturée d'un mur - il en reste quelques vestiges : c'est le «fortin Saint-Léonard», dont on souligne le rôle lors du conflit franco-breton de la fin du XV^e siècle. Elle avait servi parfois, en temps de «peste», pour héberger quelques malades afin de les «désairer».

En 1790, comme tous les édifices religieux, Saint-Léonard devient bien national et sera mis en vente. Déjà, le 29 avril 1793, se tient une séance du Directoire de district de Guingamp. A l'ordre du jour, une demande du Conseil général de la commune de Guingamp «à être autorisée à disposer provisoirement² des arbres étant autour de la chapelle de Saint-Léonard.» Il s'agit de fournir du bois de chauffage aux différents corps de garde de la ville.



¹ Plan de Guingamp 1778. On remarque bien la forme de la chapelle en croix latine. La chapelle Saint-Léonard, attestée avant 1131, dépend de Saint-Sauveur, abbaye, puis prieuré-cure dépendant de Saint-Mélaine de Rennes.

² Le «provisoirement» permet de supposer qu'il ne s'agissait que d'élaguer... mais par la suite, il sera nécessaire de reboiser le site.

Sans doute, il y a un problème juridique : qui dit bien national, ne dit pas propriété communale : la nationalisation des biens d'Eglise a pour but premier de remplir - par leur vente - les caisses de l'Etat et non celles des municipalités.

Le District le sait fort bien, aussi il décide qu'une estimation des bois sera effectuée afin que «s'il est décidé que ce terrain n'appartient pas à la commune, cette dernière soit à même de payer la valeur du bois. »

Considérant que «les dits arbres sont exposés à être pillés et dégradés, considérant les délits journaliers qui se commettent dans ces bois», le District consent à ce que la municipalité dispose de ces arbres et nomme deux commissaires, les citoyens Penglau et Le Roy pour en faire l'estimation.

Quant à la chapelle elle-même, elle sera vendue en l'an III (1795). Les acquéreurs sont Yves Le Moing et son épouse, Marie-Françoise Le Coq, meuniers de Saint-Sauveur, et François Corbin, époux de Marie-Jeanne Festou, meunier de La Tourelle. La vente se fait sous la condition expresse que la chapelle ne soit affectée qu'à des utilisations autres que des cérémonies du culte.

25 Juillet 1809



N^o 28

Napoléon ^{par la Grande}
Dieu & Le Constitution, Empereur des
Français, roi d'Italie, à tous présents & futurs

Contrat de Vente de la
chapelle de St-
Léonard.

Gardeant nous qu'y Marie)
André & Collique notaire, impériaux à la
Résidence du chef Lieu de l'arrondissement
de Quingamp Département de l'Etat de
Néer, furent présents, que le mariage Marie
Françoise Le Coq son épouse de lui & spécialement
autorisée & Liffet du présent & François
Corbin veuf Demouré femme Festou & inconnus,
& Demouré & veuf Les dits Le moing & femme
du moulin de Saint Sauveur, la dite
ville de Quingamp & Liffet Corbin au
& moulin de Poull'her, Commune de
Gleivy, lesquels ont par le présent vendu
& transporté à titre de la dite & Mo. No. -
Jaquet

Contrat de vente de la chapelle Saint-Léonard du 25 juillet 1809.

Le consulat réorganise les paroisses : une seule, Notre-Dame, est conservée pour l'ensemble de la ville. Saint-Michel, déjà en mauvais état vers 1780, n'a plus de raison d'être ; la nouvelle commune, paroisse dérivée de la trêve d'avant 1790, a pour église l'ancienne chapelle Notre-Dame de Grâce, l'église Saint-Michel disparaît donc. Qu'en est-il de Saint-Sauveur et de La Trinité ? Vétustés, elles n'ont guère été

entretenues et les utilisations variées de la période révolutionnaire : grenier à fourrages, logement de troupes ou de convois de forçats, n'ont pas amélioré leur état. Pour l'église de La Trinité, la moins délabrée cependant, elle est restituée à la paroisse seulement en 1808 et vouée presque aussitôt à la démolition - celle-ci ne fut achevée que dix ans plus tard.

Dès 1801, l'église Saint-Sauveur avait été, en principe, rendue au culte. Ce fut provisoire : on y logea encore des galériens. En 1805, elle devint, pour la paroisse de Guingamp, «chapelle de secours» et un peu «rétablie». Mais, en avril 1806, la toiture et une partie de l'aile gauche collatérale s'écroulent. Déjà «*quarante ans plus tôt, on avait supprimé les deux chapelles latérales qui formaient les deux bras de la croix de cette église.*» Il ne peut plus être question de réparations... Deux autres chapelles de secours existaient théoriquement : celle de la prison (chapelle Saint-Yves ou des Carmélites), elle n'a jamais été mise en état de recevoir du public ; celle de l'hospice, à cette date elle n'a pas encore été restituée aux religieuses augustines et sert d'annexé à la caserne des Ursulines.

On ne peut donc plus compter sur aucune chapelle de secours au cas où, pour une raison ou une autre, l'église Notre-Dame serait inutilisable, sauf la chapelle Saint-Léonard...

Le 30 juillet 1808, suite à une lettre du 29 juin précédent, adressée au maire par le curé L'Again, le conseil municipal, renonçant à faire entreprendre des réparations à Saint-Sauveur, autorise les marguilliers³ à acheter la chapelle Saint-Léonard... En ont-ils les moyens ? Il y a des travaux urgents à réaliser à Notre-Dame...

Nous vous prions donc, Monsieur le maire, de vouloir bien faire toutes les démarches nécessaires pour légaliser cette donation que nous entendons faire dès l'instant, aux conditions ci-dessus énoncées, et assembler le conseil municipal, à l'effet de délibérer sur l'acceptation formelle des mêmes conditions.

Nous avons l'honneur de vous saluer respectueusement.
Anfray l'un des
Marguilliers
L'Again (curé)

Lettre de MM. Anfray et L'Again au maire de Guingamp, le 21 août 1809.

En mai 1809, les habitants du quartier adressent une pétition à la municipalité pour demander la permission de faire faire à leurs frais les réparations manquantes à l'église Saint-Sauveur. En vain.

Le 25 juillet 1809, suppléant à la détresse financière de la Fabrique, l'acquisition de la chapelle Saint-Léonard est faite par deux particuliers : l'un est le curé de Guingamp, Jacques L'Again ; l'autre, un des marguilliers, Jacques François Anfray, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées. Ils deviennent propriétaires de l'édifice «*avec son issue, appartenances et dépendances*», pour la somme de 900 francs, payée à Yves Le Moign et son épouse Marie-Françoise Le Cocq, meuniers à Saint-Sauveur et à François Corbin, veuf de Marie-Jeanne Festou, meuniers à Pont-Ezer en Plouisy. M. L'Again versera 300 francs en deux versements de 150 F, le 25 juillet 1809 et le 1^{er} janvier 1810. M. Anfray s'acquittera du reste dans un délai de 2 ans (avec 5 % d'intérêts).

Dès le 13 septembre 1809, par acte notarié, les deux co-propriétaires indivis (l'un pour un tiers, l'autre les deux tiers) font don de leur propriété à la Fabrique de la ville «*quitte de toutes charges... de ce jour à perpétuité...*» Une lettre avait été adressée au maire pour lui demander de faire légaliser cette donation gratuite (21 août 1809).

Il y avait, bien sûr, des réparations nécessaires. Il était entendu (décembre 1808, conseil de Fabrique) que l'on réserverait une partie des matériaux de démolition de Saint-Sauveur⁴ à Saint-Léonard ainsi qu'une partie du produit de la vente de pierres et moellons. Ce qui fut fait au printemps de 1810, la Fabrique paye en

³ Les paroisses d'ancien Régi me avaient leurs «Fabriques». Réorganisées par Napoléon, elles deviennent un moyen très efficace pour contrôler les finances des paroisses. Les membres portent le nom de marguilliers.

⁴ Lors des travaux de restauration du dallage, entrepris par l'association des Amis de la chapelle, a été trouvé un ancien socle de colonne, retaillé en rectangle, qui pourrait provenir de ces matériaux.

avril 24 journées d'ouvriers et 6 de manœuvres pour un total de 78 francs 71. Et en mai, à Le Bourhis mère et fils, une facture de 33 livres 4 sols 6 deniers pour 12 cents d'ardoises, des lattes et 9 livres de clous à couvrir...

Report de l'autre cotte	27. 14 10
pour les ardoises	1. 10 -
pour les deux sols. d'ardoises	3.
le même jour une livre de clous à couvrir	1.
totale	<u>33. 4 6</u>

à Guingamp le 24 mai 1810.

Le Bourhis
mère & fils

Bon pour la femme de trente trois livres quatre et six deniers
qu'on le devrait ^{en papier} bien payer. à Guingamp le 25.
mai 1810. Am Ray ^{procurateur} pour acquit
Le Bourhis
mère & fils

Réparation de la toiture de la chapelle Saint-Léonard. Mai 1810.

«La tuile»

Le 19 décembre 1810, une forte tempête provoqua de très gros dégâts relatés par la séance du conseil de Fabrique du 26 décembre :

"Nous, dits administrateurs, nous sommes transportés à la chapelle Saint-Léonard... dont une partie s'est écroulée le 19 de ce mois environ midi... Nous avons reconnu que le bout vers occident de la longère septentrionale est écroulée sur une étendue de cinq mètres sur presque toute sa hauteur ainsi que le contrefort y joignant ; que le second contrefort est tout déversé et même en ruine avec une partie du pignon occidental ; qu'enfin la première ferme⁵ vers le dit pignon avec les deux filières⁶ et une grande partie de ces pièces de charpente est tombé tant dans le champ d'Yves Got qu'aux abords de cet édifice. »

On décide immédiatement d'engager deux manœuvres - payés chacun 1 franc - pour ramasser les bois et ardoises et les entreposer «dans le haut de la chapelle qui ferme à clef.»

25. 10. 1810
Monsieur le Bailli, voudrez bien payer au Louis de Ruffet
dix huit francs pour le tout employé à ramasser les ardoises et les
Saint Léonard les bois pour ramasser les ardoises et les
vingt-cinq francs et vingt-cinq deniers le 25. 1810.
Le Roy
Non payé 90⁰⁰
90⁰⁰

⁵ Ferme : assemblage de pièces de charpente supportant le faîtage.

⁶ Filières : petites pièces de bois portant les chevrons dans une charpente.

Paiement de 90 centimes (18 sous) à Louis Mazévet pour ramasser dans la chapelle les bois provenant de la chute d'une partie de la dite chapelle. 24 décembre 1810.

Mais que faire ? La Fabrique convoque René Hamon, réputé bon maçon, et lui demande combien coûterait la reconstruction. Elle s'élèverait à moins de 480 francs y compris le piquage de la pierre de taille si on refait les murs dans leurs anciennes dimensions. Hamon propose une autre solution : *« si l'on rescinde la nef à la grandeur du cancel ⁷ la dépense ne sera que de deux cent vingt cinq francs. »*

Le conseil de Fabrique adopte cette seconde solution (qui réduit à peu près de moitié la longueur de la chapelle à partir du transept), *« au moyen de quoi la flèche du clocher se trouvant alors au centre, il y aura plus de régularité et l'entretien deviendra moins dispendieux par la suite. »*



La chapelle Saint-Léonard et le calvaire.

C'est ce qui a donné à la chapelle son aspect actuel. Il reste, cependant, une question sans réponse : les travaux nécessaires après cette tempête ne concernent que la nef occidentale. Il n'est pas question du transept sud : celui-ci était-il déjà supprimé et remplacé par le petit porche actuel ? ou bien cette transformation est-elle contemporaine du raccourcissement de la chapelle ? ou postérieure ?

Le projet d'un nouveau calvaire était déjà étudié par M. Anfray avant la tempête de décembre 1810. Du coup, on décida de le construire sur l'emplacement de la partie écroulée de la nef ouest, en utilisant les pierres restant de l'éboulement des murs et d'autres matériaux provenant encore de la démolition de Saint-Sauveur.

Cependant, l'abbé L'Again avait un dessein plus ambitieux :

« La chapelle Saint-Léonard est située sur une montagne qui rappelle par sa position et par tout ce qui l'environne le mont Golgotha... C'est ce qui a fait naître l'idée d'y ériger un calvaire... On va déjà le visiter avec foi... Il sera possible dans la suite d'établir les stations (d'un chemin de croix) sur les voies qui y conduisent. »

On ne dût sans doute pas trouver les moyens de réaliser ce projet.

L'acceptation du don

Les réparations étaient achevées pour le printemps de 1811. Le 17 avril de cette même année, le conseil municipal de Guingamp se réunit sur convocation du sous-préfet. MM. Anfray et L'Again ayant fait don de la chapelle à la Fabrique, il faut que cette donation soit validée par les autorités civiles.

La municipalité, considérant que les donateurs *« ont rétabli et en grande partie reconstruit l'édifice de cette chapelle, réparé et embelli les routes qui aboutissent »*, arrête d'autoriser la Fabrique à accepter cette donation.

⁷ Cancel : l'endroit du chœur fermé d'une balustrade (ou cette balustrade elle-même).

Voilà donc un premier pas de franchi, mais la décision appartient au ministère des cultes. Aux lenteurs administratives, s'ajoutèrent les décès de M. Anfray (1813) et de l'abbé L'Again (1816) qui obligèrent à demander à leurs héritiers de confirmer la donation, ce qui est fait en 1817.

Le ministère voulait être informé sur d'éventuelles dépenses incombant à la Fabrique du fait de l'utilisation de la chapelle.

Pour les «frais de premier établissement», on peut les rassurer : ces frais avaient été supportés par les donateurs sur leurs propres comptes. Pour l'entretien régulier de l'édifice, il fallait savoir si les ressources propres de la chapelle (quêtes et troncs) suffiraient à équilibrer les frais éventuels.

On en discute encore en 1817 ; à dire vrai, les données du problème se sont modifiées depuis 1811. Il n'est plus question que Saint-Léonard soit «chapelle de secours» : ce rôle est désormais attribué à l'église des Dames hospitalières remise en service sous le nom de La Providence : elle convient mieux puisqu'elle est «*plus grande et plus à portée du plus grand nombre des habitants*». D'autre part, il est évident «*que la situation de la chapelle donne des facilités aux voleurs pour prendre ce qui est mis dans le tronc*⁸».

La Fabrique ne peut, par ailleurs, annoncer que 72 francs en moyenne de ressources annuelles - dont la moitié revient à la personne qui assure l'entretien -contre 50 francs de dépenses. Cependant, elle met en avant l'insistance des habitants du quartier Saint-Sauveur, privés de lieu de culte proche, sur le respect de la volonté des donateurs, sur la dévotion particulière des fidèles envers Saint-Léonard, sur le zèle des ecclésiastiques pour les progrès de la religion.

Aussi, elle insiste et continue à demander l'approbation de la donation. Il fallut la modifier quelque peu et retrancher l'obligation qui y était incluse «*de clore et faire planter le terrain qui en dépend.* »

En 1818-19, la donation fut, enfin, légalisée et la chapelle fait partie officiellement du patrimoine de la Fabrique de Guingamp.

De 1819 à 1905

Il ne reste plus qu'à entretenir l'édifice... à moindre frais.

Ce n'est qu'en 1839 que l'on pensera, «*afin de protéger la chapelle contre les vents*», à effectuer quelques plantations. En 1854, il faut remplacer quelques arbres morts ; en 1869, couper toute la rangée d'ormes longeant le mur de M. Desjars (propriétaire du castel Saint-Léonard).

En 1847, la vente de 12 ormes contribua pour 120 francs (devis de 300) à la réfection de la toiture. Quant à la clôture, elle est réalisée «à l'économie» : en échange du droit de pâture sur le terrain dépendant de la chapelle, Le Houerf est chargé d'enclorre et de placer des barrières : c'est chose faite en 1850.

Le même année, on construit une sacristie dans l'angle nord-est⁹. Le coût est de 260 francs, mais l'entrepreneur accepte de n'être réglé qu'au fur et à mesure des rentrées d'argent par les troncs et les quêtes.

Le maintien des cérémonies du culte (pardon, Saint-Marc) entraîne d'autres dépenses : une nouvelle cloche en 1842¹⁰. En 1852, on repeint la statue de Saint-Léonard et, en 1858, le Christ du calvaire et quatre chandeliers. En 1857, on a acheté des ornements (30 francs).

En conséquence des grands travaux de restauration de l'église Notre-Dame, entrepris depuis les années 1850, une partie du mobilier antérieur n'y fut pas conservée. On en profite pour enrichir la chapelle : un autel y fut transporté en 1859. En 1860, ce fut le tour de deux tableaux : l'un d'eux était une crucifixion qui fut placée au chevet au-dessus du retable¹¹.

On plaça aussi à Saint-Léonard la «gloire» en bois peint et doré qui avait été suspendue en 1788 au-dessus du nouveau maître-autel. Désormais, en effet, les vitraux du fond de l'abside venant d'être refaits, cette gloire empêchait de les voir. Pour démonter et transporter cette gloire, il en coûtera 13 francs.

Afin de mieux mettre en valeur ces nouvelles décorations, on avait, auparavant, fait refaire les plafonds. Une partie fut peinte au-dessus du chœur. Le travail avait été confié à Le Cocq, artisan-peintre à Guingamp, en motifs jaune, rouge et noir¹²⁽¹²⁾. La facture s'éleva à un peu plus de 120 francs.

⁸ Le tronc était placé sur le pignon ouest, à côté d'une petite ouverture permettant de voir, de l'extérieur, l'intérieur de la chapelle, celle-ci étant habituellement close

⁹ En juin 1811, on signale que M. Vistorte Boiléon, un des acquéreurs des matériaux de démolition de Saint-Sauveur, possède encore «*une pierre d'un ancien autel qui était sous les jambages de la porte mortuaire.*» Peut-on émettre l'hypothèse que cette pierre d'autel est celle qui a été mise à jour dans le dallage de la sacristie il y a quelques années et remontée comme autel en remplacement des boiseries et de l'autel de bois victimes de vandalisme ?

¹⁰ Cloche n°412. Le Jamtel. Facture septembre 1843 : 183,95 francs.

¹¹ Ce tableau, très abîmé par l'humidité, a été déposé. Les toiles sont conservées. Les cadres ont été utilisés en guise de bordures, à hauteur des sablières, pour souligner les lambris placés récemment sur la voûte au-dessus du chœur.

¹² On repeignait à l'époque une grande partie des voûtes de Notre-Dame. Le Cocq fut aussi chargé, en 1860, de peindre les «galeries» au-dessus de la grande nef

Après 1870, des réparations sont nécessaires à la toiture, au clocher ; celui-ci fut surmonté d'une girouette. En 1876, la croix de bois du calvaire ayant été abattue par la tempête, on la refit en pierre. La réalisation en fut confiée à Pierre Léon, sculpteur à Guingamp, pour 230 francs. Taillée dans du granit de Guerlesquin, elle était achevée le 15 avril et devait être placée pour le pardon, au début mai. Brisée accidentellement dans l'atelier, elle sera rapidement remplacée par une autre, en kersanton.

Depuis 1860, la chapelle, son mobilier et ses dépendances étaient assurées par la compagnie La Nationale pour une valeur de 20.000 francs pour l'édifice et 5.000 francs pour le reste.

Après la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1905, la chapelle, comme tous les autres biens de la Fabrique, devint propriété de la municipalité.

Au XVIIe siècle - et peut-être avant -, il existe près de Saint-Léonard une pièce de terre dite «parc an quarré». C'est sans doute l'origine de l'appellation du «chemin du Carré».



Calvaire de Saint-Léonard : croix de 1876.

Source :

Bibliographie A.M. 2 M. 8 - Archives de la paroisse Notre-Dame.

La tannerie de Trotrieux, de 1890 à 1919

Après l'article paru dans le bulletin n° 18 sur les tanneries à Guingamp, Madame Sonia Jaguin a eu l'amabilité de nous communiquer un certain nombre de documents relatifs à la période pendant laquelle son beau-père, Auguste Jaguin, avait été propriétaire de la tannerie du grand Trotrieux à Guingamp, après avoir été, pendant quelques années, associés à Monsieur Le Marchand.

Il s'agit de livres comptables : livres-journaux, comptes de client et de fournisseurs, le tout bourré de chiffres...



L'un de ces registres est particulièrement passionnant. C'est un registre où figure le détail de ce que contiennent les cuves et fosses de la tannerie pendant la période 1890-97. Nous y reviendrons. Mais, sur les pages restées blanches, nous trouvons des copies de la correspondance échangée avec les clients et les fournisseurs¹. Lettres, cartes-lettres ou cartes postales, soit un total de 863, entre le 7 août 1901 et le 24 mars 1910. Ces neuf années ne couvrent pas toute la période de la tannerie pendant laquelle A. Jaguin est seul aux commandes, mais elles nous permettent de voir comment fonctionnait l'entreprise. D'autres documents concernant la comptabilité nous apportent d'autres renseignements et nous permettent de répondre à un certain nombre de questions : d'où viennent les peaux ? , le tan ? où vont les déchets ? où vont les cuirs ?

La technique du tannage

Le tannage est la transformation de la peau en cuir et, selon la formule couramment employée, cela demande «du tan et du temps». Le premier registre (1890-97) va étayer nos explications un peu techniques.

Les peaux venant de «l'abat» des animaux, lavées, puis débarrassées de leurs poils (ébouillage) du côté extérieur, des débris de chair et de graisse (écharnage) du côté interne, sont prêtes pour les opérations du tannage végétal ; c'est la technique la plus ancienne, mais aussi la plus lente. Elle utilise soit des «jus», c'est-à-dire de l'eau dans laquelle on a fait macérer du tanin à des concentrations diverses, soit de la poudre faite de tan moulu ou pilé.

La basserie

Les peaux, proprement dites «peaux en tripe», passent d'abord dans une série de cuves où elles trempent dans des jus de plus en plus concentrés. La durée du trempage et la concentration des jus varient selon la nature et l'épaisseur des peaux : veaux, vaches légères, moyennes ou fortes, bœufs, taureaux, chevaux... Dans une très forte proportion, à Trotrieux, on tanne plutôt des vaches, des bœufs, moins de chevaux. Il y a en tout 54 cuves qui semblent réservées à un certain type de peaux.

De 1890 à 1898, la cuve n° 1 verra passer surtout des vaches et des veaux forts. C'est aussi le cas des cuves n° 2, 3 et 4. On peut penser que les peaux passent successivement dans ces quatre cuves : elles restent, dans chacune, quelques semaines (si le tannage est trop rapide, le cuir sera cassant).

Contiennent également des peaux de ce type, les cuves 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48 et 49. Vingt-six autres contiennent des bœufs et des vaches fortes, quatre contiennent des peaux de veaux.

¹ Toutes les lettres n'y sont pas. mais leur nombre et leur fréquence permettent de penser qu'elles donnent un reflet fidèle de l'activité de la tannerie.

La 54 est consacrée au tannage rapide des basanes (peaux fines de moutons ou de veaux). Elles ne séjournent que dans une cuve avant de passer dans les deux «tonnes» où s'achèvent, pour elles, les opérations de tannage.

Le refaisage

En sortant des cuves, les peaux sont soumises au refaisage. On les empile à plat dans des fosses, en alternant une couche de peaux, une couche de tan, puis on imprègne le tout de jus tannant. Il y a 27 cuves consacrées à cette opération. 11 contiennent des bœufs et vaches fortes, les autres des peaux moins épaisses : vaches «ordinaires», veaux, poulains ou chevaux sans culées (les culées sont mises avec les bœufs et vaches fortes). Elles passent dans deux ou trois cuves et cela dure plusieurs mois.

Les fosses

Sortant des fosses de refaisage, les peaux vont être placées dans de nouvelles fosses entre des couches de tan réparties selon l'épaisseur : un peu plus sur les «croupons», un peu moins sur les parties moins épaisses. Elles restent trois mois dans chaque fosse et passent, selon l'épaisseur, dans deux, trois ou quatre fosses. Il faut donc, pour ce stade ultime, de six mois à un an.

Il faut donc compter un an, en moyenne, pour les cuirs moyens et jusqu'à dix-huit mois pour les cuirs forts. L'expression «du tan et du temps» est donc parfaitement justifiée.

L'origine des peaux est parfois indiquée. Quand elle ne l'est pas, on peut considérer que ce sont des peaux «du pays», provenant des bouchers ou des abattoirs de la région proche : veaux, vachettes, vaches moyennes, quelques chevaux, de rares taureaux. Certaines, dites «de passage», sont généralement à l'unité. Quelques peaux légères viennent de Vannes, Rennes, Paris et certaines vachettes sont dites «de Chine».

Les vaches fortes et les bœufs proviennent presque en totalité soit des gros marchés aux peaux de la région (Rennes, Le Mans), soit des importations : Martinique, Guadeloupe, Canada, Buenos Aires, Pernambuco (Pernambouc, Brésil) ou simplement «du Havre», sans autre précision.

La quantité de peaux ainsi traitées est considérable.

En janvier 1898, on compte :

- dans les cuves plus de 900 peaux
- en refaisage plus de 1.500 peaux
- dans les fosses plus de 1.500 peaux

La quantité de peaux mises dans chaque cuve ou fosse varie selon leurs poids. Pour la basserie, la cuve contient une vingtaine de vaches ou une cinquantaine de veaux ou une dizaine de vaches fortes ou bœufs. Pour le refaisage, on empile une cinquantaine des plus grosses pièces, mais on va jusqu'à 200 veaux par fosse. Enfin, dans la dernière phase, 50 grosses pièces et jusqu'à 500 des plus légères sont déposées dans chaque fosse.

C'est donc une entreprise importante dont M. Jaguin prend la direction en 1899. Il va continuer, en même temps, à s'occuper, en partie, de la tannerie de Bégard, tenue par sa mère et ses frères, Emile et Yves.

Dans un cuir, la fleur est le côté externe ; la croûte, le côté interne. Lorsque les peaux sont trop épaisses, on les refend, c'est-à-dire qu'on les dédouble dans leur épaisseur pour séparer la fleur de la croûte.

Une fois définitivement tannées dans toute leur épaisseur, devenues des cuirs, elles sont empilées à plat, séchées, puis suspendues pour faire disparaître les plis. Les cuirs forts, destinés aux semelles, sont épais et rigides, ils seront lissés et battus afin d'être plus solides et plus imperméables. Les autres seront «mis en huile» pour les assouplir ; on utilise des huiles de poisson.

La tannerie de 1901 à 1910

Nous ne reviendrons pas sur l'aspect technique, car il ne va pas être modifié, mais nous allons essayer de répondre à quelques questions.

D'où viennent les peaux ?

Il y a toujours les peaux «du pays». Jusqu'à l'installation de l'abattoir de Guingamp, les bouchers abattaient eux-mêmes leurs bêtes et livraient les peaux aux tanneries. Par exemple, en 1895, Guillaume Jouan, boucher à Lanvollon, a fourni chez Lemarchand 237 peaux de vaches, 150 de veaux, 3 de bœufs, 11 de taureaux et 29 d'agneaux, des peaux de chèvres et de moutons provenant de chez lui, de chez la veuve Jouan, de François Jouan (de Plérin) et peut-être d'autres bouchers du coin. Ces arrivages continuent bien sûr, complétés par des achats plus massifs de «peaux en poils», soit à des abattoirs (Guingamp,

Lannion, Saint-Brieuc), soit à de gros marchés de peaux (Rennes, Nantes, Vannes) ou à d'autres tanneurs (Josse, de Lamballe, Gicquello, de Pluvigner, Le Goff, de Locminé).

A. Jaguin a aussi recours aux importations pour des peaux plus épaisses destinées à la fabrication de cuirs forts qui est sa spécialité : par Saint-Malo ou Le Havre, il reçoit les «saladeros» d'Amérique du Sud, Rio Grande ou Pernambuco.

A deux reprises, il fait venir des peaux provenant des boucheries de Bayonne qui lui sont vendues par Albert Nunès. Elles sont embarquées à Bayonne sur le steamer «Marius», de la compagnie maritime armoricaine, qui les débarquera une fois à Brest, une autre fois à Morlaix. En juin 1905, il y en eut 2.046 kg en 59 paquets acheminés ensuite vers Guingamp par chemin de fer, en petite vitesse.

Pour les achats aux marchés régionaux, il s'adresse à des courtiers : Le Mon-nier, à Vannes ; Rouillier, à Nantes ; Monier, Miaux, Soulier, Perron ou Le Bastard, à Rennes.

En août 1907, il achète, venant de l'abat de Rennes ou de Saint-Malo, 7 lots (1 lot comprenant 20 peaux) : 1 de vaches légères, 2 de vaches moyennes, 2 de vaches grosses (60 kg et plus, la peau), 2 de bœufs moyens (70 à 90 kg, la peau), le tout par l'intermédiaire de Soulier.

Ces achats portent parfois sur plusieurs centaines de peaux : 250 vaches vieilles salées commandées à Monnier, 200 peaux de vaches à Josse...

Les déchets

Quand les peaux sont achetées sur place, il faut d'abord les laver, les décrotter. Quand il les commande, il exige qu'elles soient «lavées, décrottées et égouttées». Si elles sont salées, il les veut balayées et secouées à fond (le salage était destiné à assurer la conservation) et secouées depuis au moins 24 heures pour éviter des traces d'humidité.

Ensuite, il faut éliminer les poils, ce qui donne la «bourre». Celle-ci est ensuite vendue par grosses quantités (au moins 1.000 à 1.500 kg, en sacs de 50 kg). Les principaux acheteurs sont Le Pape ou Tréanton, de Landivisiau ; Le Pecq, de Châteaubriant ; Mounier, de Nantes ou Leprince, de Fiers. Il y a aussi quelques expéditions de crins de cheval. La laine des agneaux et des moutons est expédiée à Dupont, de Saint-Brieuc, chargé de la filer. On vend aussi les cornes et cornillons, par 1.000 kg ou plus, aux mêmes acheteurs que la bourre et aussi des «noyaux de queue et pieds de moutons». Les mêmes sont preneurs de la «colle», c'est-à-dire des raclures gélatineuses résultant de l'écharnage. Elle se vend également en sacs, les lots pouvant atteindre 3.000 ou 4.000 kg. Ces ventes provoquent, dans les deux sens, des expéditions de sacs vides et de sacs pleins, dont il faut régulièrement contrôler le bon état.

Le prix de vente de ces déchets n'est pas très élevé :

2,75 F les 100kg de crin
6,00 F les 100 kg de noyaux de queue
11,50F les 100 kg de cornes
20,00 Fies 100 kg de colle

Les lots sont parfois proposés en même temps à plusieurs acheteurs et vendus au plus offrant. La marchandise, pesée à Guingamp, est prise sur place par l'acheteur. Il est prié d'ajouter à la facture «quelque chose pour les ouvriers» qui ont procédé à la mise en sacs.

Le sel et l'huile

Le salage est nécessaire en attendant de commencer le tannage des peaux, notamment pour celles que l'on a achetées et qu'on ne pourra pas tanner sur place. D'où vient ce sel ? C'est du sel dénaturé, dit «sel de coussin» : c'est le sel ayant servi à conserver les morues à bord des morutiers pendant les campagnes de pêche à Terre-Neuve ou en Islande. Une fois le poisson débarqué, le sel est vendu : à Paimpol, par Savin, Gicquel, Hervé ou Buhot-Launay ; à Binic, par Le Suave et Galerne ; à Saint-Servan, par Le Borgne. On le veut aussi blanc et fin que possible (inodore ?).

Les commandes se font en septembre-octobre. Un ou deux wagons, soit 5 ou 10 tonnes livrées en sacs à 20 francs la tonne. M. Jaguin en commande pour lui et pour la tannerie de Bégard. Il en commande même, à différentes reprises, pour des cultivateurs de Plouëc ou de Bégard qui l'utiliseront comme engrais. Les commandes sont livrables en gare de Saint-Agathon (1906) ou de Guingamp², de Plouëc ou de Bégard. Là encore, on notera que l'expédition est faite dans des sacs qui pourrissent vite du fait de l'humidité du sel.

² La ligne partant de Plouhu s'arrêta d'abord à la limite de Guingamp avant d'être prolongée jusqu'à la gare principale du réseau de l'Ouest, puis de l'Etat.

Ne quittons pas les ports de la grande pêche sans parler des commandes d'huiles. Ces produits sont parfois destinés directement au tannage : les peaux ainsi traitées sont très souples, on les dit «chamoisées», ce ne peuvent être que des peaux légères de veau, chevreau, chèvre, daim, agneau ou mouton. Mais on huile aussi - et très abondamment - le cuir destiné à la fabrication des «bottes de mer» pour les marins de la grande pêche ; elles sont imprégnées d'huile pour mieux les imperméabiliser. Il ne s'agit évidemment pas d'huile de foie de morue de première qualité, mais il vaut mieux «*que l'odeur ne soit pas trop forte*»³.

Les commandes se font à Paimpol, chez Buhot-Launay ; à Binic, chez Le Suave et Galerne ; à Saint-Servan, en barriques de 100 kg chacune ou de 225 litres... à des prix variant de 55 F les 100 kg franco (Paimpol, 1908) à 100 F les 225 litres (Binic). Même si on n'exige pas la qualité extra, il faut que cela reste convenable : en 1909, à Binic, on reproche d'avoir fourni «*du pied d'huile*», c'est-à-dire vraiment la qualité la plus basse.

On peut aussi utiliser l'huile en plus petite quantité pour assouplir les cuirs, sauf ceux qui serviront à faire des semelles. Pour, sans doute, des usages plus fins, on note, en 1909, un achat de 10 litres d'huile de foie de morue blanche chez Canonne, grossiste à Paris.

Vraisemblablement pour un usage identique, on peut relever des commandes de fûts de «moellon», de 350 à 400 kg : à Tanguy, de Saint-Brieuc ; à Rousseau, de Niort ; à Sarreaux et fils, de Niort, soit directement, soit par l'intermédiaire de Brunet, de Nantes, à 70 F les 100 kilos. Un reproche, en 1908 : la dernière livraison contenait trop de «blanc de baleine»⁴. Et que ce soit «*de la bonne qualité... je ne discute pas le prix. .*»

Les cuirs sont lissés par passage entre des cylindres, puis battus. Pour cela, faut utiliser une machine spéciale, un marteau-pilon. Avant 1910, Jaguin n'en pos sède pas : il expédie ses cuirs lissés chez Allain, à La Chèze, soit des bandes soit des Groupons.

En septembre 1907 «26 cuirs lissés abattre»

En octobre 1907 «40 cuirs lissés abattre»

Le tan

C'est, de toute évidence, le produit essentiel. Le tannin est une substance qui existe dans les écorces de nombreux arbres. Certains, originaires des pays tropicaux, en contiennent jusqu'à 30 ou 40 %. Dans nos régions, on utilise celui que contient l'écorce de chêne, la teneur étant seulement d'environ 10 %. D'où les très grandes quantités nécessaires. Les écorces - et cela est rappelé très souvent doivent être prélevées sur les troncs, au printemps, après la montée de la sève, en mai ou juin. La qualité est optimale lorsque les arbres, de pur taillis, ont entre 18 et 22 ans, mais les baliveaux⁵ ne conviennent pas.

D'où vient le tan utilisé à Trotrieux ?

Une petite quantité est achetée à Le Marchand qui a un moulin à tan à Pont-Ezer. L'essentiel vient de La Chèze, chez Allain, ou des Forges, chez Négrin ; quelques wagons supplémentaires pouvant provenir de Quintin (Ruault) ou de Rennes (Pinault). Le problème de Jaguin est qu'il manque de place pour stocker la quantité nécessaire pour une année, la récolte du printemps devant durer jusqu'au printemps suivant. Sa «poudrière» étant trop petite, il doit - à cette époque du moins - commander wagon après wagon, soit par 5.000 kilos. Ce qui exige, pour éviter une sorte de chômage technique pour les ouvriers, puisque la mise en cuves et en fosses est continue, un contrôle constant des quantités restantes et des commandes échelonnées de telle sorte qu'il y ait un approvisionnement sans rupture.

Lettre du 24 avril 1908, à Négrin :

«*Veillez prendre note de m'adresser en gare de Guingamp un wagon de tan que vous pourrez remettre en gare les premiers jours de mai, du 1^{er} au 4... sitôt votre envoi remis en gare, vous m'adressez la facture affranchie à 0,05 F. Comme cela je saurais la date d'expédition...*»

En effet, en 1907, un wagon commandé le 14 février n'est pas encore arrivé le 25... Il faut dire que non seulement M. Jaguin commande pour lui, mais aussi pour la tannerie de Bégard et, quelquefois, le wagon arrive dans la gare qui ne convient pas : à Guingamp, pour Belle-Isle et Bégard ou inversement. Le plus gros ennui, en 1907, c'est lorsqu'un wagon, commandé le 28 octobre, expédié des Forges «*est en gare de Binic... depuis lundi ; je n'ai plus de tannin et mes ouvriers ne savent que faire*»⁶.

³ Au sujet de ces bottes, précisons qu'elles n'avaient ni pied droit ni pied gauche... Sur les goélettes, il fallait parfois les enfiler à l'aveuglette. De plus, cela permettait, en cas de perte de l'une des bottes de n'en racheter qu'une

⁴ «Blanc de baleine» ou huile de baleine : matière grasse qui, malgré son nom, provient de certaines espèces de cachalot et non de baleine.

⁵ Baliveaux : arbres réservés, dans les taillis, pour devenir des arbres de futaie, donc plus âgés.

⁶ Le 28 octobre 1907 était déjà un lundi. Il y avait donc au moins une semaine qu'il attendait sa commande... à Guingamp !

Le tannin est livré en sacs de 50 kg (100 sacs par wagon), ce qui entraîne, ici encore, un aller-retour de sacs. A l'arrivée, la marchandise est soigneusement vérifiée. D'abord, quant au poids... et attention à l'humidité : *«il faut bâcher les wagons de tannée sinon elle arrive mouillée»* (octobre 1907). Contrôle aussi, très strict, de la qualité :

1903 : *«C'est un mélange de camelote avec de la bonne écorce... nous avons réservé deux sacs, venez vous-même le constater. Si nous ne sommes pas mieux livrés nous ne pourrions rester vos clients... Il nous faut de la bonne poudre qui soit bien blanche et de bonne qualité»... «qui ne surnage pas dans les cuves.»*

1904 : *«et que ce soit bien blanc... l'écorce rousse n'a aucune valeur. »*

1905 : *«dans vos envois précédents il y a, mélangés à la poudre, beaucoup de baliveaux... »*

1907 : *«Si votre envoi n'est pas meilleur... c'est le dernier que je vous prends.»*

Afin de mieux assurer une consommation régulière et suffisante pour la continuité de l'activité de la tannerie, en décembre 1907, il écrit à Négrin : *«il me faudra pour la prochaine récolte, du 1^{er} juin 1908 au 1^{er} juin 1909, 150.000 kg de tannée afin de ne pas être pris au dépourvu cette année... »*

La quantité de tannée achetée est un bon reflet de l'activité de la tannerie : elle double, à peu près, entre 1898 et 1912.

Achats et ventes

A lire page après page les correspondances échangées, il semble y avoir une certaine incohérence. On vend et on achète de tout : peaux salées, cuirs de toute sorte. Or, on sait que la principale activité était la production de cuir fort pour les semelles : il achète donc, très logiquement, des peaux de vaches fortes et de bœufs et vend des croupons.

Mais le fonctionnement à longueur d'année de la tannerie Jaguin est fondé aussi sur un principe simple : d'une part, il faut qu'elle «tourne» constamment, que les cuves et les fosses soient sans cesse occupées par toutes les peaux disponibles ⁷, locales ou achetées et, d'autre part, il faut donner satisfaction aux clients. Si l'on n'a pas en stock la qualité qu'ils demandent, on l'achète.

Par exemple, en 1902 :

- il vend à Josse Aîné, de Lamballe : des peaux de moutons, de chèvres ; un lot de cuirs en croûte ; des croupons de cuir fort.
- il achète : des peaux en poils de vaches, de boeufs ; un lot de cuir fort.

Les achats et ventes peuvent porter sur quelques peaux ou sur des lots importants.

En 1907, il propose 500 à 600 veaux (peaux salées) à Gicquello, auquel il a acheté, en janvier, 6 à 700 vaches.

En septembre 1908 : 900 vaches, 130 bœufs, 40 taureaux (cuirs tannés), sans compter 160 autres cuirs encore au séchage.

Quand il y a des lots importants à vendre ou acheter, il écrit, le même jour, à 3 ou 4 clients ou fournisseurs et décide selon leur réponse ; mais toujours en exigeant une réponse rapide, par retour du courrier, voire par télégramme. M. Jaguin est, par nature, un homme pressé.

⁷ Cependant, dans la mesure du possible, on garde peu de peaux d'agneaux, de chevreaux ou de moutons.

Madame Daniel Gannet - Guingamp

~~1918~~
avois

Guingamp, le 31 juillet 1919.

Févr	11	Un cheval			23
Mars	19	Une Vache Henry 52 litres		1 50	78
"	21	Une Vache Guymarch 34		1 50	51
"	22	Un charol Duillieux			23
"	29	Une Vache Asout 28		1 25	31 25
"	"	Une Vache Lagader 28		1 25	35
Avril	19	Une Vache	31	1 25	38 75
"	24	Une Vache	42	1 50	63
"	28	Une Vache	26	1 50	39
Mai	1	Une Vache	41	1 25	51 25
"	7	Une Vache	38	1 50	57
"	10	Une Vache	28	1 25	35
Avril	10	Une Vache	33	1 25	41 25
Juin	3	Une Vache	19	1 50	28 50
"	10	Une Vache	30	1 50	45
"	"	Une Vache	28	1 50	42
"	18	Une Vache	53	1 50	79 50
"	28	Une Vache	20	1 50	30
Juillet	26	Une <u>Chèvre</u>			39
		Heur devant chevray Gannet 72L		6	432 ⁺
		Deux Veaux 16L. à 3/10 et 8/10			1258 50
octobre	8	Une Vache <u>Mari</u> 59		2 50	148 50
	28	Un <u>laine</u> <u>id</u> 29		2	58
		Total de l'avois		2	1540

Les contrôles

C'est aussi un homme exigeant. Nous avons déjà parlé des contrôles sur le tan ; ils sont aussi stricts sur les peaux ou sur les cuirs. S'il achète des vaches fortes et bœufs, qu'on n'y mette pas de peaux de taureaux (pas plus de 5 %) et qu'on n'essaie pas de le tromper : en septembre 1907, il y avait «une peau de taureau avec sa forte tête et ses bourses» et il ne se laisse pas avoir : « Il ne suffit pas de couper les bourses pour faire passer un taureau pour un bœuf.» S'il commande «des peaux pesant 23-25 kg/pièce, qu'elles n'aient pas seulement 19 kg» et qu'il n'y ait «pas; trop de trous de vers. »

Tannerie - Corroierie

MAISON LE MARCHAND

JAGUIN

Successeur

GUINGAMP (Côtes-du-Nord)

Mme Daniel Gannet Guingamp Doit

le 31 juillet 1919

Date	Quantité	Description	Poids	Prix	Total
Jun	6	cuirs tannés 92 lms	6	552	
		Dé gras 48	1.20	5760	
Juillet 1	3	cuirs tannés 49	6	294	
4	2	cuirs Noirs 39	7.50	2925	
19	4	cuirs tannés 71	6	426	
24		Dé gras 46	1.20	5520	
				169780	
Septemb 12	6	cuirs noirs 107 lms	7.50	80250	
				47980	
		Total des avoirs		2479.80	
		avoir		1540	
		reste à payer net		939.80	
3/6 au rca		2 ^e . Vente de juillet à paye	37.80		
2/6 au rca		2 ^e . Vente d'août à paye	38.20	76	
					13/11 1919

- 19 -

A Gicquello, en 1907, "S'il y a plus de 3 trous les cuirs seront refusés". Pour les croupons destinés à fabriquer les bottes de mer, il ne faut évidemment pas un seul trou. En cas de refus des peaux ou des cuirs pour défaut de poids ou de qualité (cuirs creux, trop minces ou gondolés), le retour sera fait aux frais de l'expéditeur.

En cas de contestation, la vérification reste possible au fournisseur : "Venez vérifier vous-même... je vous propose de vous payer votre voyage en première classe pour vous en rendre compte. »

Lorsqu'il est lui-même vendeur d'un lot, il annonce clairement la couleur : «*un lot de croûtes à 1,10 F le kilo, à prendre tel qu'il se trouve*». Si le client veut trier dans le lot, ce qu'il ne garde pas, il le réexpédiera à ses frais.

Contrôle minutieux aussi sur les emballages : les sacs de bourre, de cornes, de sel ou de tan. Qu'ils soient en bon état : secs (puisqu'on pèse la marchandise) et non-percés. Pour les cuirs, il exige une expédition sur plateau et emballés dans deux toiles et bien encordés, les cordes bien serrées «*pour qu'il n'y ait pas de morceaux coupés en route par qui que ce soit... il faut qu'à l'arrivée je retrouve mon compte largement*».

A un fournisseur qui refuse les critiques et soutient que ce qu'il a livré est excellent, il rétorque : «*puisque vous trouvez les articles en question si bien, vous pouvez les garder !*»

Tout cela laisse supposer qu'il est aussi exigeant pour lui-même et pour les marchandises qu'il fournit. Marchandises sur lesquelles il ne supporte guère les reproches. Citons, en exemple, la lettre du 27 septembre 1902 au sujet d'une peau de cheval tannée à Guingamp pour un client de Pontivy :

«Je m'étonne que ce cheval n'est pas conforme à l'échantillon... Pourtant je n'ai pas deux manières de fabriquer du cheval et comme travail c'est toujours le même ouvrier, comme peaux c'est toujours la peau du pays et comme tannage c'est celui à l'écorce de chêne et j'ai toujours opéré de cette manière ; comme emballage je fais toujours sous papier⁸ et, s'il vous est arrivé que cet envoi soit infect, ce n'est guère de ma faute... Pour ce qui est du poids je n'ai pas d'habitude de donner 2 kilos pour 1 et mes poids ne sont point exprès pour vous.»

C'est donc un chef d'entreprise que l'on pourrait qualifier de très «regardant» dans tous les sens du terme : il voit tout et contrôle tout.

Les règlements

Tous les prix sont soigneusement établis ainsi que les conditions de paiement. D'une manière habituelle, les factures sont payables à 30 jours avec 3 % d'escompte. Il n'aime guère les traites pour lesquelles «tes frais sont trop élevés» - à moins qu'ils ne soient à la charge du tireur... Il préfère le paiement par «lettres chargées» moins coûteuses et, par précaution, il note les numéros des billets ; l'appoint en monnaie est fait en trimbres-poste.

Toutes les factures sont soigneusement «épluchées» et celles qui sont erronées font l'objet d'une rectification immédiate y compris les frais de port. La plupart des marchandises (bourre, colle, peaux) sont à prendre pesées chez Jaguin ; il n'a, dit-il, «*ni voitures, ni chevaux*». La première allusion à la maison Kerfant-Transports date du début de 1908.

M. Jaguin utilise, bien sûr, les services d'une banque : la Société Générale, à Guingamp. A deux reprises, il prévient, par lettre, le directeur de l'agence qu'il aura besoin «*dans les jours qui viennent*» de grosses sommes :

9.000 francs en juin 1908

21.000 francs en novembre 1908

En 1909, il n'a pas encore le téléphone, mais, pour confirmer rapidement une commande, il a utilisé celui de la maison Le Jamtel.

Cette entreprise est donc tout un monde qui repose essentiellement sur son patron, capable de jongler avec les achats et les ventes, de tout vérifier, d'avoir l'œil atout. Et pourtant...

Le grossiste des cordonniers

Et pourtant... à cette activité déjà absorbante, il en joint une autre non moins importante. Fournisseur de cuir aux cordonniers de Guingamp et des environs, il est devenu leur fournisseur pour tout ce dont ils ont besoin.

Et des cordonniers, il y en a ! Entre 1900 et 1919, on en compte 25 installés à Guingamp et dans les communes périphériques.

A Guingamp :

André, Desbois

Duigou, Dumont : à Rustang

Ellien : à Castel-Pic

Fourdrilis, Helen fils, Jégou : rue de la Pompe

Joncour père : rue de la Trinité

Joncour fils : rue de Tréguier

Le Bourhis, Lenoir : rue des Salles

⁸ Par la suite, ce sera sous toiles.

Montjoie : à Saint-Jean
 Queillé, Auguste : rue Notre-Dame
 Radenen, Roz
 Plus les «maîtres-bottiers» du régiment et les selliers Lanrivain et Deniel
 Helen père : Pabu
 Liorzou : à Saint-Jean
 Collin : à Plouisy
 Moisan : à Ploumagoar
 Daniel et Guévellou : à Saint-Agathon

et 57 autres de la région, dans un rayon de 30 kilomètres autour de Guingamp (voir la liste en fin de l'article).

Pour cette activité de la maison Jaguin, nous disposons à la fois de la correspondance déjà mentionnée et des livres de comptabilité. C'est une activité qui, à première vue, peut paraître annexe étant donné les petites quantités vendues à chaque achat, mais le total annuel n'est pas négligeable.

Plouguivel, le 4 juillet 1906.
 Mon cher Monsieur
 En arrivant à la maison
 je me suis mis à chercher
 mes anciennes factures
 et j'ai trouvé celle du
 8 Avril 1905 qui monte à
 68,05, et je l'ai trouvée
 attachée avec une épinglette
 ensemble avec mes factures
 acquittées.
 Monsieur si vous rappelez
 la dernière que vous avez
 été chez nous, c'était un
 petit soir, ma femme
 n'était pas à la maison.
 elle était occupée chez Gregent
 l'ambiguë à faire des crêpes

rappeler bien à ce veus
 qui avec attachez ensemble
 avec les autres factures
 acquittées, et veus avec dit
 de ma femme se les
 ramenez dans la maison
 Mon cher Monsieur
 s'il faut la payer deux fois
 je ferai le plus tôt possible
 que je pourrai.
 Recevez Monsieur
 Mes sincères salutations
 Diuzet fils de Plouguivel

Lettre de Diuzet, cordonnier à Plouguivel,
 à Auguste Jaguin.

En 1913, on relève 259 factures de cordonniers, dont 83 n'atteignent pas 10 francs. Le total annuel dépasse légèrement 20.000 francs. C'est peu relativement aux ventes en gros où il suffisait de 5 ou 6 factures pour atteindre ce même total ⁹ <⁹>.

Par exemple :

161 veaux à Gicquello (Pluvigner)	1.568,85
141 cuirs tannés à Brunet (Nantes).....	5.624,60
103 cuirs tannés à Brunet (Nantes).....	3.352,30
208 peaux salées à Gicquello	2.048,60
124 cuirs tannés à Rouillier (Nantes)	5.622,75
86 vaches et 24 flancs à Mauffille (Brest).....	3.442,25
Soit un total de	21.659,35

ou encore, à la même époque :

les achats de Merlaut (Nantes) s'élèvent à 47.222,35

Les cordonniers ne payaient pas à chaque petit achat, mais, en général, deux fois par an.

Qu'achètent-ils ?

D'abord les produits de la tannerie : cuirs et croupons de cuir fort pour les semelles, mais aussi des cuirs plus légers et quelques basanes.

Tout le reste est commandé par M. Jaguin qui le leur revend et sert ainsi de «grossiste». Il leur fait venir des cuirs fins de veaux mégis, des cuirs graines ou vernis, des cuirs de couleur pour la fabrication des

⁹ Rappelons tout de même que 20.000 francs de 1913 nous donnerait 328.860 francs de 1995 !

chaussures, des tissus pour doubler, coutil, molleton, des lacets, de l'élastique, la «poix»¹⁰, des talons de caoutchouc, des fils de lin, de chanvre.

Il commande sur «album», c'est-à-dire sur catalogue, et peut ainsi indiquer de façon précise le numéro de référence, éventuellement la marque, la finesse des fils, des pointes, des chevilles, car il y a une très grande variété de qualité et de dimensions. Il fait venir tout l'outillage du cordonnier : les tranchets, les râpes, les alènes, les clous, chevilles (galvanisées ou non), les marteaux, les tenailles, les pieds-de-fer, les pierres à aiguiser, les manches d'alènes, les aiguilles et le fil pour les machines à coudre, les pinces à poser les œillets.

Ainsi, par exemple, lorsqu'un maître-bottier s'installe au 48^e R.I., il lui fournit tout l'équipement nécessaire.

Il procure également les «formes», c'est-à-dire ce sur quoi le cordonnier va travailler pour faire la chaussure : un pied en bois, parfois ferré, correspond aux différentes pointures : pour hommes, pour femmes et enfants. Elles sont presque toutes achetées chez Hulé, à Fougères. Quelquefois, les artisans font venir des «tiges» de chaussures dont ils assureront le montage. Il faut dire qu'il y a une très grande variété de cuirs et de types de chaussures que les cordonniers ne sauraient fabriquer eux-mêmes : souliers Charles IX, Richelieu¹¹ Derby¹² à soufflets ou non, bottes classiques ou à boutons, bottines cambrées, bottines cirées ou vernies, lacées, à boutons ou à élastiques, à tige de drap, sans compter les bottes, jambières ou «molletières à ressort» pour les militaires.

Certaines commandes portent sur les chaussures elles-mêmes qu'on fait venir de Fougères ou de Paris, parfois en colis postal lorsqu'il y a urgence. Lettre du 15 octobre : *«Une paire de demi-bottes à boutons, tige chevreau, veau mégis, 37 1/2 pour femme... que je les reçoive au plus tard le 17 au matin.»*

A part Fougères et Vitré, les principaux fournisseurs de tout ce matériel sont à Paris ou en banlieue parisienne.

C'est à ce commerce d'approvisionnement des cordonniers que correspond le plus grand nombre de lettres.

Si l'on considère que ce qui concerne l'activité de la tannerie proprement dite : peaux, cuirs, tannin, sel, huiles... se concentre autour de Rennes, Nantes, Vannes, Lamballe, Pluvigner (surtout pour les peaux), Landivisiau, Châteaubriant (pour les déchets, bourres et cornes), les ports pour le sel et l'huile, le tan à La Chèze et Les Forges, cela correspond, à peu près à 300 lettres, soit un peu plus du tiers du total ; 114 déjà pour Rennes, 47 pour Nantes, une centaine pour le tan. Tout le reste concerne le commerce de gros avec 155 lettres pour Paris (les principaux correspondants étant Darrigol, Krempf, Curtat, Guespin et Lehman qui a aussi des magasins à Rennes et Orléans), 26 lettres pour Limoges (Breton et Chassée, Teissonnier) et 29 pour Fougères (Hulé). Il y a des commandes isolées à 100 localités différentes, dont seulement 25 dans le département des Côtes-du-Nord.

Le contrôle des marchandises reçues pour les cordonniers est aussi méticuleux que celui des produits destinés à la tannerie. Il y a beaucoup de réexpéditions : erreurs de numéro ou de taille, défaut de qualité ou de quantité telle une livraison d'élastique qui ne mesure que 20,25 m au lieu de 24,25 m !

Tous ces cordonniers sont de fidèles clients. Nous avons trouvé, sur des feuilles volantes, des listes correspondant à la «part du pardon», sorte de prime versée à l'occasion de la fête patronale, le pardon de Notre-Dame de Bon-Secours. Nous avons les noms de tous ceux qui ont reçu cette gratification de 1906 à 1914. On retrouve, sur ces listes, les noms des cordonniers de Guingamp et de la région, une cinquantaine de noms, la plupart étant venus tous les ans. Ils reçoivent - ce doit être selon l'importance de leurs achats - de 4 à 10 francs, quelquefois «en nature» : une paire de tiges valant pour un ou deux ans de «part de pardon». Ceux qui ne viennent pas début juillet peuvent la recevoir plus tard, en août et même en octobre.

Le nombre de bénéficiaires varie entre 20 et 35, sauf en 1914 où il n'est que de 13 du fait des événements, beaucoup de cordonniers ayant été mobilisés.

Les années de guerre 1914-1918

Il est bien évident que les conditions de travail vont changer. La quantité de cuirs verts ou tannés va augmenter et, pour la première fois en décembre 1914, l'intendance militaire de Rennes achète 330 cuirs ; également en 1915 et 1916. Les achats sont considérables en 1917 où lui sont livrés des Groupons,

¹⁰ Le poix est une résine végétale utilisée pour imperméabiliser les fils des coutures. Cette résine est additionnée de goudron ou de noir de fumée et de suif pour la rendre plus malléable.

¹¹ Richelieu : on désignait ainsi, en début de siècle, une sorte de chaussures basse et lacée.

¹² Derby : vers 1900, on désignait ainsi une sorte de chaussures dont les quartiers sont lacés.

croupons en huile, collets, cuirs tannés, en tout pour près de 100.000 francs ¹³. C'est important même en tenant compte du fait que le prix du kilo de cuir a triplé depuis 1913.

On fournit aussi du cuir aux trois bottiers militaires de Guingamp : Ruffet, pour le 48^e ; Marion, pour le 132^e ; Le jeune, pour le 71^e.

Pour 1918, le centre de tannage de la X^e région militaire, à Rennes, achète pour plus de 200.000 francs de cuirs. Cette activité se prolonge en 1919.

L'année 1919 est la dernière année d'activité d'Auguste Jaguin à la tannerie. Cette année-là, la rentrée du tannin entre juillet et octobre correspond à 46 wagons, soit plus de 230 tonnes, c'est-à-dire à peu près le double de ce qui était acheté vers 1910. On constate, de plus, que les arrivages se font par 3, 4, 5, voire 9 ou 11 wagons : on a dû augmenter la capacité de la «poudrerie» afin de stocker sur place.

Cette fois, le tannin vient non seulement de Bretagne (Quintin, Broons, Collinée, Pleudihen), mais aussi de Villedieu (Manche), Issoudun (Indre), Saint-Fargeau (Yonne) et Donzy (Nièvre).

Cette année-là, le bilan s'élève à :

340.607,46 F de recettes 313.624,85 de dépenses

dont : 611,33 F de patente

42,84 F d'impôt sur la voiture soit un ratio recettes/dépenses qui n'atteint même pas 8 % !

Qui va succéder à Auguste Jaguin ?



Ce sera son jeune frère Yves. Celui-ci était resté à la tannerie de Bégard avec sa mère et son frère Emile. Par la suite, Emile avait pris la tête de l'entreprise de Bégard et Yves était parti (de décembre 1918 à fin 1919) tenir une autre tannerie à Pont-Audemer (Eure). Il va donc venir à Guingamp où il gardera la tannerie Jaguin jusqu'en 1956 (voir le bulletin n° 18). S. TOULET

Nous renouvelons nos remerciements à Madame Sonia Jaguin pour le prêt de ces précieux documents.

Les explications techniques sont tirées d'un manuel (destiné aux apprentis-cordonniers) prêté par Monsieur J.-C. Duigou, cordonnier à Guingamp, comme son père et son grand-père. Nous l'en remercions vivement.

¹³ Soit à peine plus d'un million de nos francs de 1995 : la valeur du franc a chuté depuis le début de la guerre... et cette dévaluation se prolongera... jusqu'à nos jours

Cordonniers de la région de Guingamp clients chez Jaguin

Bégard	Henry père, Cozic, Gorju
Belle-Isle	Le Gai
Bourbriac	Troadec, Blanchard
Bulat	Touboullic
Callac	Primat, Bizien, Le Blanc
Canihuel	Le Cocq, Marion
Carhaix	Le Vincent
Châtelaudren	Le Corvaisier, Le Cocq
Goudelin	Moignet
Gurunhuel	Ollivier
Kermaria	Yanno
Kermoroch	Guesclou
Lanrivain	Oger père
Le Merzer	Colloëc
La Roche-Derrien	Coursin, Henry
Louargat	Pellart, Le Brun
Maël-Carhaix	Jouanny
Maël-Pestivien	Oger
Moustéru	Jagu, Jannou
Pédernek	Boudiot, Cozic, Cojean
Plédran	Le Guen
Plésidy	Paris
Pleubian	Henry
Pleumeur-Gauthier	Laurent, Bellec
Ploëzal	Jégou
Ploubazlanec	Conan
Plouguiel	Diuzet fils
Plourivo	Le Liorzou
Pont-Melvez	Flohic
Pontrieux	Dauphin, Le Touarin
Pommerit-Jaudy	Kerrien
Pommerit-le-Vicomte	Le Roux, Jégou
Rostrenen	Le Veiz
Runan	Dauphin
Saint-Donan	Le Cocq
Saint-Jean-Kerdaniel	Huet
Saint-Julien	Glo
Saint-Gilles-les-Bois	Goupil
Squiffiec	Jannou
Trédarzec	Goasampis
Tréglamus	Lamidon
Trégrom	Salaùn
Tréguier	Diuzet père, Kerbrat, Abraham

L'if dans la ville

de GUINGAMP

A cause de l'introduction et la multiplication, depuis la fin du XIX^e siècle, d'un grand nombre de genres et à la sélection d'une bonne qualité de variétés de taxacées, grâce aussi à l'influence de l'Angleterre qui a su créer de merveilleux jardins de conifères d'aspect naturel, on ne cantonne plus les ifs aux haies taillées, aux bordures de pelouses. La vision que l'on a des taxacées change peut à peu pour l'if commun ou «*taxus baccata*».

La conception du jardin de conifères

Les couleurs réelles n'existent, en effet, que par rapport au fond sur lequel elles se détachent et par rapport à l'espace coloré dans lequel elles baignent.

La couleur réelle d'un conifère diffère aussi suivant les instants, car l'air est teinté différemment par les rayons du soleil, au long du jour. De plus, placée sous une espèce qui colore l'air qu'elle englobe, une plante changera de nature colorée. C'est la constatation de ce phénomène qui a fait peindre à Gauguin un cheval blanc, dans des nuances de vert, car celui-ci paissait sous les frondaisons.

Les ifs, œuvres d'art

Les ifs peuvent jouer un rôle poétique dans un jardin. Ils pourront évoquer, par exemple, des animaux ou tout autre forme de la nature.

Les Japonais savent parfaitement tirer profit des possibilités plastiques que nous offrent les taxacées.

Cette utilisation des «*taxus baccata*» est une des manières d'apporter une dimension nouvelle au jardin. Il devient alors évocateur d'une autre réalité : celle de l'art et, cette fois, l'imagination de chacun permet de créer des univers personnalisés.

Ils forment des murs végétaux, adoptent des formes étranges. Très dociles à la taille, les ifs sont utilisés, depuis l'Antiquité, pour former des sculptures végétales géométriques ou figuratives.

L'if aide à préserver la limite foncière du parcellaire, du jardin arboré et également de son environnement. Il se trouve en étroite relation avec les façades des maisons environnantes, l'ensemble du bâti et l'architecture du patrimoine rural et urbain.

L'if enrichit le coteau, le talus ombragé où il est planté, il nous fait connaître ou rechercher l'histoire de l'endroit où il est situé.

Arbre de vie et de cimetière

La persistance du feuillage de l'if en fait, dans bien des civilisations, l'arbre symbolique de l'éternelle jeunesse ou la persistance à travers le changement.

En Perse, il est considéré comme arbre de vie.

En Occident, sa persistante vigueur et son caractère architectural lui ont assigné une place presque obligatoire dans les cimetières ou les lieux consacrés à la mort, comme les croix, les monuments militaires.

En Celtie et au pays norois, l'if est reconnu pour son symbolisme religieux, dans les actes de la vie quotidienne, littéraire.

Les arbres de vie que l'on destine à ces usages sont de couleur sombre, tel l'if commun.

Le bois, dur, rouge sombre, servait à fabriquer les cercueils aux célébrités de ce monde (papes, rois égyptiens).

Le bois de l'if importé d'Asie en Egypte permettait de fabriquer des drains et à canaliser l'eau de ces régions chaudes.

Guingamp, la ville aux ifs

C'est un peu en naturaliste, comptant depuis 1960 parmi les agents bénévoles de la protection de la nature en Bretagne en milieu rural, je ne suis nullement forestier de carrière, que j'aborde ici à mon niveau l'inventaire et l'étude aussi délicate que passionnante de l'écologie de l'if en la ville de Guingamp.

A vrai dire, cette enquête rejoint et complète un travail antérieur, vieux de 35 ans de recherches, de notes, en un très dense dossier.

L'if, essence mal aimée en France, mais adulée des peuples celtes, Norois, Berbère... et des poètes, écrivains, littérateurs, chercheurs, scientifiques, sculpteurs, etc, et des druides.

En dehors de ces indications, généralement très succinctes, il n'existe qu'un très petit nombre d'études détaillées sur l'essence.

Une constatation paraît, ici, s'imposer : c'est la discrétion qui règne à Guingamp, au pays du Trégor, en Argoat, en Bretagne historique ou massif armoricain, sur «taxus baccata», «ivos» en gaulois.

Avant l'inventaire de l'if à Guingamp, même avant de passer à une étude sur le pays et dans son arrondissement, il me faut rappeler très succinctement que l'if, inscrit dans la famille des «taxacées» à laquelle il a donné son nom, est fréquemment puissant et supporte sur son tronc la poussée de lierre, de chèvrefeuille, voire du merisier.

L'if est l'arbre des jugements et de la sagesse.

A Guingamp, si l'on regarde la seule carte de répartition de l'if sur notre commune, on constate sa liaison à la Normandie et avec les îles britanniques, voire l'Espagne.

Un premier caractère très spécial est conféré par la haute ancienneté géologique de l'if dont les traces se trouvent dans des terrains de la fin de l'ère primaire en réussissant à passer la période des trias de l'ère glaciaire grâce aux turdités, entre autres. L'if végète largement à l'état sauvage et, depuis la plus haute Antiquité et maintenant, se cultive en pépinière.

L'if est un arbre «dioïque» (pieds mâle et femelle séparés), ce qui ne peut que réduire son potentiel d'extension. Ce genre de «taxus baccata» est répandu dans tout l'hémisphère nord de la planète, voire dans la montagne de l'Himalaya.

L'homme l'a toujours cultivé (malgré les premiers conciles) et propagé par voie de semis. Ce fait correspond à la recherche d'un très grand nombre de variétés que nous retrouvons en décoration de jardins ou parcs de propriétés guingampaises.

«Mille ans pour pousser, mille ans pour crever»

C'est l'adage populaire que j'ai recueilli. Le dicton particulier à l'if correspond à sa croissance généralement très lente et à sa grande longévité. D'où l'existence de ces arbres monumentaux qui abritent de petits sanctuaires religieux, croix et calvaires, encore de nos jours.

Malgré la tempête du 15 au 16 octobre 1987, l'if brisé par le vent, les neiges lourdes ou bien coupé par l'homme ou brouté par le bétail, y remédie par la reconstitution très rapide de l'axe végétatif, d'où le grand nombre des arbres multicaules. Une des particularités de l'if réside dans l'abondance et la vigueur des bourgeons axillaires. Les ifs sont dociles à la taille (géométrique, figurative).

L'if prospère vigoureusement sous climat humide et est considéré comme essence d'ombre : parc du manoir de Roudourou et du château des Salles, voir aussi Perdorel en Moustéru.

L'if est recherché et planté avec les houx pour la protection des lotissements, contre les bruits près des autoroutes.

L'écorce de l'if servait, autrefois, à la confection de vêtements grossiers.

L'if est nocif pour l'homme, les animaux, particulièrement les équidés, par le feuillage, l'écorce et la graine contenue dans l'arille, par la présence d'un alcaloïde : la taxie.

L'if est recherché contre la toux et, par le taxol de son écorce, la taxatène des feuillages, pour l'aide à la guérison des cancers du sein, des ovaires.

Une particularité de l'if, c'est qu'il demeure pratiquement indemne de l'attaque des champignons et d'insectes parasites.

Le bois de l'if très compact, rouge-brun, à grain très fin, est susceptible d'un excellent poli et prisé en ameublement (églises, habitation, armoire, vaisselier,...), de drains, de cercueils, en tournerie, parqueterie, sculpture, armes de guerre (affûts de canons), de jouets et aussi des arbalètes, javelots, flèches, arcs de guerre, bardages.

L'if est l'arbre associé aux grands mythes et aux grands rites de l'humanité. Il est perçu comme une essence guérisseuse, protectrice, nourricière, familière, poétique.

L'if est l'arbre de la sagesse, de l'éternité, de la justice, de la connaissance, de l'énergie, de l'immortalité.

Ce végétal plonge loin ses racines.

L'if, ville de Guingamp

Dans le pays de l'Argoat et du Trégor, quelques ifs, parfois de grandes dimensions, se trouvent encore près de certaines maisons, églises ou cours de fermes. Ils proviennent des plantations imposées, par un arrêté de 1663, à chaque construction de maison nouvelle en Bretagne. Cette mesure avait été prise pour approvisionner les arsenaux de la marine en bois particulièrement dur pour la confection des axes et des poulies, notamment.

La ville de Guingamp fournira un bon exemple de la culture urbaine de l'if dans le Trégor.

L'essence est représentée d'abord dans les manoirs, cimetières, les places et rues de la ville, les propriétés privées, les châteaux.

A l'heure actuelle, après la tempête de 1987, la commercialisation de l'if a pris de l'ampleur en exportation vers le Portugal, l'Italie.

La culture de l'if est très réduite chez les pépiniéristes locaux. Seuls quelques jeunes sujets, épars en ville, rappellent son existence, alors que les thuyas sont répandus partout et abusivement, à notre avis.

Les ifs en décoration dans les bacs des rues

- Au départ de la rue Edouard-Ollivro, au bas de la place du Centre, dans les bacs.
- Un «taxus baccata», bois branchu avec des ramilles pendantes. C'est un plant femelle pourvu, en saison, d'abondantes arilles rouges aimées des merles, avec jeunes semis naturels, prospérant parfois entre deux ratisages. Un sujet a été déplanté sans motif.
- Un if dans le bac face au «Paillon» et à l'angle de la rue Jean-Jacques-Rousseau. Ce plant a une croissance lente, un feuillage vert en toute saison, des rameaux aplatis.
- Un if à tige dans le bac sis à l'angle de la rue des Carmélites et de la rue Saint-Yves : tout un symbole de souvenir d'un saint et d'une chapelle.
- If au bac de la rue des Ponts-Saint-Michel, au-dessus du Trieux.
- Place Saint-Michel : au haut de la place, dans un jardinet en triangle, bel if de 3,50 m de haute taille, selon l'art torpiaire, portant un panneau-sapin de Noël. Ce «taxus baccata» a été planté devant la croix des missions de 1879, dans l'enclos du cimetière de l'église Saint-Michel. Ici, c'est un symbole : un enseignement du culte ancestral de l'if aux enfants, mais également la botanique, l'art forestier avec le verdoyant et ce vigoureux arbre devenu, ici, par la volonté des adultes, «sapin de Noël». Un «taxus baccata», des cadeaux au solstice d'hiver, période où les Celtes plantaient ces arbres sacrés. Vus de loin, l'if et la croix ont-ils un symbole expiatoire ? Mais la réalité, comme si souvent ailleurs, est cette masse de vert sombre qui comble un vide.

Le cimetière, l'art funéraire et les ifs

- Le cimetière de La Chesnaye :

Route de Corlay, ce cimetière récent possède quelques jeunes ifs à l'entrée et près des tombes. A Guingamp, nous ne connaissons pas ces ifs, arbres sacrés souvent splendides, qui ombrageait de leur feuillage toujours vert les vieux cimetières et les enclos paroissiaux et dans lesquels étaient blotties les vieilles églises.

Anatole Le Braz, écrivain du Trégor et de Guingamp, contait la légende de la mort : *«L'arbre consacré des cimetières bretons est l'if, il n'y en a généralement qu'un par cimetière, on dit qu'il pousse une racine dans la bouche de chaque mort. »*

- Le cimetière de la Trinité :

Un seul if planté à droite de l'entrée, en ornementation, qui n'atteindra jamais l'âge de nos ifs, communs, spontanés et ne protège nulle tombe de sa ramure. Cet if a-t-il supplanté les nombreux ifs d'antan ?

- Le petit cimetière des sœurs du Christ, de Montbareil :

L'if est le rappel du Père et l'image de la sagesse, voire de la connaissance, c'est l'arbre symbolique de l'immortalité, de l'éternité.

Ce petit et pauvre cimetière est sis au fond du jardin de la communauté, à l'ombre de la croix de l'atelier Hernot, de Lannion.

L'entrée centrale est bordée par des haies en ifs communs, taillés en art torpiaire, en cônes au sommet. La clôture des trois faces est taillée sur une hauteur d'1,25 m environ. En plus de ces ifs du cimetière, il existe, dans l'allée centrale, un if irlandais aurea du plus bel effet ; plus un massif taillé en rond, en forme de marmite avec couvercle.

- Dans le lycée professionnel privé de la communauté, en direction de l'aqueduc, en amont et de part et d'autre du ruisseau «Le lutin», deux ifs buissonnants. Sur le tertre de l'aire de jeux, il reste 4 pieds d'ifs à branches multiples.

- Dans le parc de la clinique de Montbareil : 2 plants d'ifs.

- Petit cimetière des Capucins :

Beau site d'ifs spontanés et sauvages.

Au jardin : 2 pieds vivaces de 4 m de hauteur, environ 50 cm de diamètre ; de nombreux ifs buissonnants et en bosquet entre la communauté ainsi que sous la hêtraie et la houssaie.

Des iveteaux spontanés en pleine expansion, disséminés dans le bois.

Un if commun luxuriant buissonnant à nombreuses branches de 3,5 m, à ramures couvrant 10 m, à 7 m de la tombe collective des «frères Mineurs».

- Le cimetière des Carmélites et des prêtres :

Un if des Carmélites qui n'a jamais été endommagé ; même en ce milieu urbain, ces marques de respect, ces rites, ces légendes ne témoignent-ils pas d'une ferveur originellement attachée à l'arbre lui-même ou plutôt à ce qu'il manifestait !

- Parc du lycée Auguste-Pavie : Rue Anatole Le-Braz.

14 ifs sauvages du parc de l'ancien manoir ont remplacé des ifs centenaires.

- Place de la Libération :

Parc et jardin de maître Guillois : 4 ifs.

- Propriété de M. Le Fournis :

Place de Verdun-rue Auguste-Pavie : ancien couvent des Ursulines, parc planté au XIX^e d'essences rares avec des ifs centenaires, dont un de 2 m de diamètre (6 ifs).

- Rue aux Chèvres :

Propriété de Bruno de Bellaing, place du Vally et rue de Rustang. 3 ifs devant la maison, 6 iveteaux entre les ifs centenaires. Dans le jardin : 3 beaux ifs.

- Manoir dit «Château des Desjars» :

Banquier au 7, rue Saint-Léonard, actuellement maison de retraite des frères de La Mennais.

2 beaux ifs : mâle et femelle à 50 cm l'un de l'autre. Le premier de 1,15 m de diamètre ; le second, multiséculaire, est de 2,60 m de diamètre...

- Rue Général-Leclerc :

Propriété Le Bosquet.

Dans le parc de l'école Saint-Dominique.

Au n°41.

- Rue de l'Yser :

Ifs plantés : aux n°s 34 et 41.

- Angle de la rue Chateaubriand et de l'avenue Kennedy : Un if au petit square.

- Rue Chateaubriand :

Dans cette rue, à l'entrée des jardins des propriétés et en décoration, les Guingampais ont planté des ifs communs pour leur port en colonne, très compact. 2 ifs au n°8, 5 au n°10 et 2 autres au n°12. Ifs irlandais au n°11. Au n°13, à l'entrée de la villa du Moulin du Trieux, 1 if commun.

Rue de la Colline : Ifs irlandais aux n°1 et 3.

- Route de Montbareil :

Face à la rue de la Colline, au n°66, 1 bel if de décoration.

- Rue de la Fraternité-des-Capucins : N°s 2 et 3.

- Quartier de Roudourou :

Rue Brizeux : 3 pieds d'ifs.

Square et jardin de la chapelle Sainte-Anne : 7 ifs.

- Quartier du Haut-Roudourou :

Dans le lotissement donnant suite à la rue du Chêne-Vert, 1 if commun en bordure du trottoir en façade d'une habitation.

Dans une propriété, plusieurs ifs taillés en colonne, de 3 m, au feuillage vert foncé.

Plus loin, d'autres «fastigiata» non-taillés.

-32-

Autres «fastigiata» d'environ 10 m de hauteur, taillés, derrière l'école du quartier.

Un if commun pousse au milieu du gazon, devant la barre d'H.L.M. Plusieurs ifs dans les bois, de part et d'autre des aires de jeux du quartier.

- Le parc du manoir de Roudourou :

17 mars 1995 : j'ai relevé 57 pieds d'ifs plantés autrefois, en triples rangées. Le minimum de circonférence est de 0,51 m ; le maximum est de 2,08 m. Un pied hors norme de 2,11 m d'où partent quatre branches. Un autre de 2,08 m.

Dans ce qui reste du parc tracé et arboré à la française et du manoir de Roudourou, aux belles ruines délaissées, un espace vert, un ancien jardin plantés de 57 ifs dans un ordre bien défini, agréable à la vue, à la promenade et au souvenir d'une législation bretonne, d'un idéal chanté dans les littératures.

Site inscrit en 1964.

- Dans le parc du lotissement des Petites-Salles :

9 beaux ifs à doubles branches, plusieurs troncs provenant des ifs abattus par la tempête du 15 octobre 1987.

- Parc du château des Salles :

Au premier comptage, 90 ifs, dont plusieurs très beaux, et emplacement de nombreux troncs.

- Propriété angle de la rue des Lutins et Pors-an-Quen : 1 if décoratif irlandais à l'entrée.

- **Jardin public du Commandant-Billot :** Ifs poussant dans le mur, rue des Lutins. 1 if dans le jardin.

- Près de la chapelle de la Trinité :

3 beaux ifs dans une propriété avec beaux houx et 1 châtaignier.

- Rue des Carmélites : Propriété Le Goff. 1 if à belles ramures.

- Place du Champ-au-Roy :

Ifs irlandais à la Caisse d'Epargne.

- Rue du Parc-Sainte-Anne

- Rue du Général-de-Sonis

- Rue Sainte-Anne

- Rue des Martyrs-de-la-Gestapo

- Rue Porzou

- Rue Anatole-Le-Braz

- Rue François-Luzel

- Parc de la gare S.N.C.F.

- Rue Pasteur

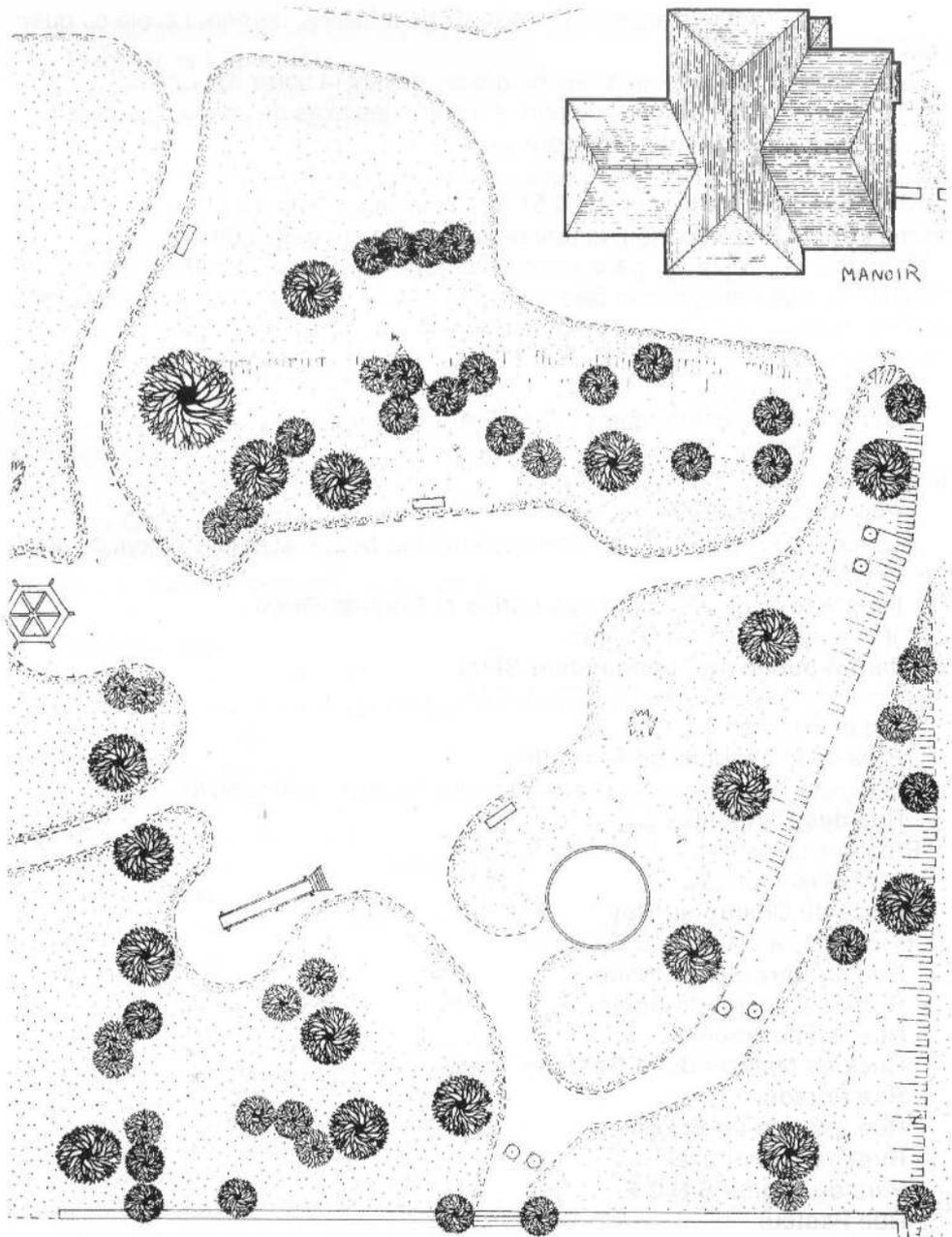
- Rue Saint-Martin

- Route de Lanvollon

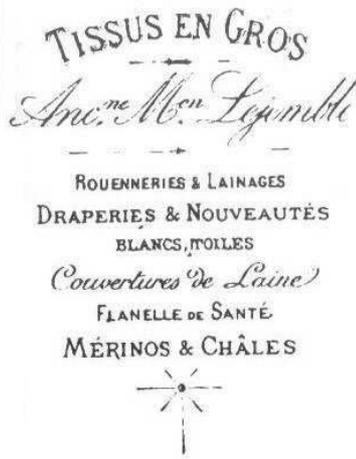
- Rue de l'Etang-du-Prieur

- Rue de Kerjoly et impasse-rue Pottin avec sa stèle de l'âge de fer

Henri MAHO



Etat actuel des plantations d'ifs au manoir du Roudourou.



Inventaire d'un marchand de tissus

Cet inventaire a été dressé au décès de M. Pierre Le Jemle. Originaire du département de la Manche, où il naît en 1798, il vient s'installer à Guingamp vers 1820. Il se fixe dans la région, épouse Marie Garsmeur (de Saint-Clet), développe ses activités de marchand, devient l'un des «*contribuables les plus imposés*» qui sont consultés lorsqu'on envisage de créer quelques centimes additionnels ¹.

La première partie de l'inventaire concerne les étoffes en magasin ². Il énumère d'abord ce que l'on peut appeler des «*produits finis*».

En premier lieu, les «*shals*» ³. On en compte en tout 1.637... Cela ne nous étonne pas : à l'époque, il fait partie intégrante du costume féminin en ville et à la campagne. Il en est de taille différente indiquée par 3/4, 4/4, 5/4, 7/8, 9/8, ce qui pour une même qualité fait varier le prix du simple au double.

Ce qui nous surprend peut-être plus, c'est la notion de couleur... nous sommes trop portés à penser que les châles étaient toujours noirs. S'il y en a 696 noirs en stock, on en dénombre 156 rouges, 1.500 violets et 540 «*tartans*», c'est-à-dire écossais, et 72 «*shals tapis*».

On peut estimer qu'en commerçant expérimenté, M. Le Jemle commande les shals et les stocke en fonction de la demande et qu'il vend plus de shals de couleur que de noirs ?

Toute cette première catégorie de shals est relativement bon marché, le prix de la douzaine variant (à taille identique) de 10 à 36 francs.

Viennent ensuite des shals de meilleure qualité : ce sont des shals en Casimir ⁴ (234), en cachemire ⁵ (772), en mérinos ⁶ (667) ; le prix du shal pouvant atteindre 8,60 F.

Un très grand choix de mouchoirs. On porte, à l'époque, des mouchoirs de cou ; le mouchoir de poche est plus petit. Sans préciser desquels il s'agit, on en compte 1.613 douzaines. Le prix, selon la taille et sans doute la qualité, varie de 2 à 10,50 francs la douzaine. On peut y ajouter des madras ⁷ : 7 douzaines et demie de 10 à 13,75 francs l'une ; des bonnets : 42 douzaines à 3 ou 4,50 francs l'une et des coiffes : 62 douzaines de 3,30 à 6,25 francs l'une. Mais les coiffes ne sont pas toujours achetées toutes faites : il y a en magasin 1.917 m de mousseline ⁸ à 1 ou 2 francs le mètre et 292 m de mousseline brodée qui vaut deux fois plus cher.

Citons encore 130 douzaines de «*cravattes*», 65 kg de cravattes en laine, 164 douzaines de cache-nez... Pour clore le chapitre des objets fabriqués, on peut ajouter ici 88 m de guipure et 119 pièces de franges de qualités fort différentes : de 1,60 à 10 francs la pièce, les plus coûteuses étant peut-être des franges de soie. Et seulement, représentant la catégorie «*linge de maison*», 4 nappes à 7 francs pièce...

¹ Nom donné à des taxes destinées à un objet précis (investissement, par exemple) et qui s'ajoutent aux contributions directes. Elles sont évaluées en centimes par franc. Une taxe de 10 centimes correspondant à un accroissement de 10 % de la contribution qu'il concerne.

² Les magasins Le Jemle étaient situés rue de la Pompe.

³ Shal ou «*schall*» : mot d'origine persane, transcrit de cette façon en passant par la langue anglaise. Après 1860, on écrit plutôt «*châle*».

⁴ Casimir : déformation de l'anglais «*cassimer*», issu de la province de Cachemire : étoffe de laine de dessins et couleurs variés.

⁵ Même origine indienne. Le cachemire, ici, semble de moindre qualité que le Casimir : le prix est à peu près 50 % moins élevé.

⁶ Mérinos : tissu de laine très fine. Du nom de la race des moutons d'Espagne fournissant cette laine.

⁷ Imitation en coton des tissus laine et soie originaires de la ville de Madras, en Inde. Les madras sont des foulards servant de coiffure féminine (cf aux Antilles, encore de nos jours).

⁸ De Mossoul, ville de l'Inde. Toile de coton très légère.

Les tissus

Certains ont, d'emblée, une affectation spéciale, tel le tissu à tabliers dont on dénombre 2.580 m, ou le tissu à gilet (pour homme) : 276 m. Dans ce rayon, aussi, on peut penser qu'il y a habituellement corrélation entre le métrage - voire le kilométrage - en magasin et l'importance de la demande.

Essayons de classer un peu. D'abord, les tissus de laine ou de laine mélangée : le drap⁹ : 316 m jusqu'à 7 francs le mètre ; du «drap de dame» : 76 m, plus léger, 1,50 franc le mètre ; 131 m de tartan ; 905 m de tissu de laine mérinos ; 162 m de tissu de «napolitaine»¹⁰. Ces derniers, de moindre qualité, ne dépassent guère 3 francs le mètre. Beaucoup de flanelles : 356 m de «flanelle-santé» et 1.823,50 m de flanelle bleue ; des molletons, dont du noir : 119 m et surtout bleu : 2.786 m ; des velours (sans doute de coton) : 546 m. Les prix vont de 1 à 2 francs le mètre.

Assez curieusement, peu de toiles de lin : 464 m, dont 360 en toile écrue. C'est qu'à l'époque, on tissait encore beaucoup en Bretagne et même à Guingamp et il n'était pas nécessaire d'acheter la toile chez le grossiste.

Les tissus de coton forment le gros de la troupe... Certains sont un mélange de lin et de coton, dont le prix varie entre 0,50 et 2,50 francs le mètre :

indiennes ¹¹ : 5.890 m	Orléans ¹² : 534 m
piqué ¹³ : 309 m	percale ¹⁴ : 9.195 m
croisé ¹⁵ : 1.529 m	futaine : 436 m
brillante : 2.180 m	brillante bleu : 805 m
coton blanc : 570 m	coton bleu : 295 m
lustrine ¹⁶ : 439 m	coutil : 956 m
doublure : 1.960 m	grisette ¹⁷ : 325 m
linon : 11 pièces	fort en diable ¹⁸ : 1.343 m

Il y a aussi quantité de «bandes», dont on ne peut savoir l'utilisation : 50 douzaines, dont certaines en basin (tissu croisé de lin et coton). L'inventaire des textiles s'achève par celui des couvertures :

- 184 couvertures vertes, dont le prix varie, selon la taille, de 8,50 à 12,65 francs.
- 50 couvertures grises : 2,25 m à 3,25 francs pièce.
- 56 couvertures blanches : de 7 à 14 francs.
- 3 couvertures blanches de très belle qualité, à 31 francs pièce.

Cette énumération, sans doute fastidieuse, nous permet d'imaginer l'activité de tous les petits détaillants des bourgs, ceux des foires et marchés qui, approvisionnés par le magasin de gros, fournissent ainsi à toute une population rurale tous les éléments de leur habillement, avec le relais des couturières et des tailleurs qui, parfois, se fournissent directement chez le grossiste. C'était avant l'arrivée massive en province des catalogues des grands magasins parisiens et l'essor de la «confection».

Rappelons que, vers 1850, il y a, à Guingamp, 80 tailleuses et couturières ainsi que 200 lingères, sans compter les tailleurs qui travaillent exclusivement à habiller les hommes.

Les clients se répartissent, pour la très grande majorité, dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de Guingamp. Ils ont, généralement, «un compte» ouvert et paient sur facture, à intervalles réguliers. A la fin octobre 1863, une centaine d'entre eux doit à la maison Le Jemble des sommes très variables d'ailleurs puisqu'elles s'échelonnent de 18,95 à 6.001,77 francs... Le quart des clients ainsi énumérés est à Guingamp ou dans la périphérie : Sainte-Croix, Saint-Jean-Grâces, mais pour les autres, ils sont, sauf de rares exceptions, seuls dans leur commune.

⁹ Drap : belle étoffe de laine. A pris d'autre sens, comme «drap» de lit (en lin ou coton).

¹⁰ Napolitaine : étoffe de laine non-croisée et sans lustre.

¹¹ Indiennes : cotons peints ou imprimés à l'imitation des tissus importés des Indes aux XVII^e et XVIII^e siècles.

¹² Orléans : de la région de fabrication, mélange de fil et coton.

¹³ Piqué : tissu fait de deux tissus appliqués l'un contre l'autre et unis par des points rangés en losanges.

¹⁴ Percale : tissu de coton très fin, très serré. Nom d'origine indienne transmis par l'anglais.

¹⁵ Croisé-futaine : tissus ayant une chaîne de fil et une trame en coton.

¹⁶ Lustrine : à l'origine, drap de soie brillant fabriqué à Gènes. Au XIX^e siècle, tissu de coton apprêté et glacé sur une face. Utilisé en doublure et pour fabriquer les «manchettes» destinées à protéger de l'usure les manches des vêtements.

¹⁷ Grisette : étoffe grise de qualité médiocre.

¹⁸ Fort en diable : tissu de coton très serré, utilisé pour la fabrication de vêtements de travail (?) ; peut-être un tissu enduit comme l'était la moleskine. Moleskine est un nom d'origine anglaise comme beaucoup de noms de tissus, ce qui traduit le rôle de pionnier joué par l'Angleterre dans le domaine de l'industrie textile. De même, de nombreux noms venus de l'Inde sont en rapport avec l'importance des possessions anglaises dans ce pays depuis le milieu du XVIII^e siècle.

Le commerce des cheveux

Cette seconde partie de l'inventaire est, à première vue, plus insolite, car elle est consacrée à une autre marchandise : les cheveux. Nous savons qu'à l'époque, il s'en fait une collecte importante lors des foires, des marchés, voire des pardons¹⁹ ... moyennant quelque rétribution.

En octobre 1863, il y en a en magasin 760 kg, ce qui suppose une aire de ramassage assez étendue. Ces cheveux sont classés en plusieurs catégories, selon -sans doute - la longueur, la couleur, la qualité et les prix au kilo varient de 12 à 46 francs. Mais on mentionne aussi qu'il y a 273 kg de cheveux à Londres : ils doivent y être dans un «dépôt», alimenté par M. Le Jemle.

Celui-ci appartient à une famille qui, au début du XIX^e siècle, dans sa région d'origine, pratiquait le commerce des cheveux. L'un d'entre eux ayant même inventé une machine à fabriquer les perruques : l'Angleterre était, certes, un bon débouché ; à l'époque, en France, on fabriquait aussi beaucoup de postiches, sinon de perruques complètes.

Nous avons d'ailleurs les noms de quelques clients. Certains sont, pour des petites quantités, des coiffeurs de la région. Mais il y a plutôt des gros clients : l'un d'eux, Masseron, est en attente d'une livraison «*d'un sac de 1.000 francs*» ; Marison, 64, rue Sainte-Anne à Paris, reste à devoir 10.862 francs, prévus en plusieurs «effets» (traites). Les acheteurs anglais débiteurs sont :

E. Comfort, de Londres, il doit.....	13.149,00 F
Howenden and sons, de Londres, il doit	5.366,85 F
Van Eyndehoven, il doit.....	2.356,25 F
Jack Road Kingsland, il doit.....	1.765,00 F
Corraik Road Kingsland, il doit.....	1.250,00 F
Williams Borough, il doit	500,00 F
James Lambeth, il doit	500,00 F

Avec ce commerce, nous entrons dans un négoce bien différent de la vente de quelques mètres de tissus, de cotonnades ou de châles aux petits revendeurs de la région guingampaise. Il est dommage que nous ne sachions pas de façon plus précise par quelle voie ces cheveux bretons arrivaient à Londres... (pour le moment).

S. TOULET

Sources : Archives privées.

¹⁹ Nous avons vu dans le bulletin n°18 que les offrandes des cheveux lors des pardons entraient aussi dans le circuit commercial. Le nom de «rouenneries» vient de ce que de nombreux tissus étaient fabriqués à Rouen et dans sa région.

Équipement de campagne d'un noble breton sous Louis XV

Lors de la guerre de succession d'Autriche, Jean François du Liscoët sert dans les armées du roi comme officier dans le régiment des Gardes Françaises en 1743.

Ce régiment est commandé par le Duc de Gramont et se trouve sur l'aile gauche du dispositif français. Sa mission est d'occuper un défilé menant au village de Dettingen ¹.

Le 27 juin, dans le courant de la bataille, le Duc de Gramont, accompagné de ses Gardes Françaises, traverse Dettingen, mettant le dispositif français en désordre, dans le seul but de faire oublier ses erreurs précédentes et le mauvais comportement de ses gardes depuis le début de la guerre. C'est ce jour-là que Jean François du Liscoët est blessé, rapatrié à Heidelberg où il décède le 8 juillet 1743. M. de La Boissière, blessé à la jambe pendant la bataille, fait écrire par son domestique au château de Kerano pour annoncer la mauvaise nouvelle. Il lui fait dire de prévenir M. et Mme la marquise de Berrien qu'il prend en charge les frais du chirurgien, ceux de l'enterrement et règle les dettes de Jean François du Liscoët. Il transmet également que Jean François a demandé que soit dites 300 messes : 150 à Notre-Dame du Bon-Secours et 150 à Sainte-Anne.

Le 24 juillet 1743, M. de La Roque, aide-major du régiment des Gardes Françaises et major de brigade du régiment, n'ayant trouvé aucun héritier à Jean François du Liscoët, ordonne que soit vendus son équipement, ses meubles et ses effets.

Ce malheureux événement nous permet d'avoir une liste exhaustive d'un équipement d'officier en campagne.

Équipement	Intendance
1 tente doublée d'indienne et sa marquise ²	2 chaises perroquet
1 lit garni avec sa housse d'indienne	1 table
1 couverture de laine verte	1 écritoire
1 couverture	2 chandeliers argentés
1 drap de lit	2 sablières de cristal
1 cheval noir	6 couteaux de table
1 malle molle	6 gobelets de cristal + leurs étuis
1 paire de cantine garnies de flacons	1 grande boîte garnie de 14 assiettes
1 canonnière ³ de courtil ⁴	5 plats, 2 nappes + 52 serviettes
1 habit uniforme brodé	2 casseroles et couvercles
1 robe de chambre	1 lèche-frite ⁷
1 surtout bleu à boutons d'or	1 réchaud + ferraille de cuisine
1 veste rouge	1 boîte de fer blanc
3 vestes de basin ⁵	2 landiers
1 camisole ⁶	1 marmite
1 culotte de panne noire	2 marteaux + troussière
12 paires de chaussons de coton	
1 porte-manteau rouge	
1 paire d'étriers	

Cette vente rapporta 580 livres, qui servirent à rembourser M. de La Boissière.

Note : Gardes Françaises, régiment institué en 1563 par Charles IX. Il est composé de 30 compagnies de fusiliers et de 6 compagnies de grenadiers réparties dans 6 bataillons.

Références :

Archives des Côtes-d'Armor 2 E 210

«Louis XV», de Michel Antoine, Fayard 1989

«Le Littré»

«Dictionnaire de l'ancien français», Larousse

«Tradition magazine» n° 17 Jean-Luc LEBRETON

¹ Dettingen : village d'Allemagne (Bavière), situé sur le Main, au nord-ouest d'Aschaffenburg.

² Marquise : surtout qui se met par-dessus les tentes d'officiers pour les garantir de la pluie.

³ Canonnière : petite tente en forme de toit et sans pans droits, à l'usage des soldats.

⁴ Courtil ou plutôt coutil : toile serrée et lissée.

⁵ Basin : étoffe croisée de fil de lin et de coton

⁶ Camisole : sorte de vêtement court à manches qui se porte sous ou sur la chemise.

⁷ Lèche-frite : ustensile de cuisine servant à recevoir la graisse de la viande qu'on fait rôtir à la broche

Les «macles» de Rohan

Lors de notre promenade du 24 septembre 1995, au pays de Pontivy, nous avons beaucoup entendu parler de la famille de Rohan et vu, en plusieurs lieux, leurs armoiries appelées «macles», soit 9 losanges disposés 3, 3, 3.

En minéralogie, la «macle» est une forme spécifique dont la structure est une association de deux ou plusieurs cristaux de même espèce formant une croix, croix grecque ou de Saint-André. Ces pierres sont des pierres siliceuses, silicate d'alumine et de fer selon la formule :

silice	33 %
alumine.....	48 %
sesquioxyde de fer	17 %
magnésie.....	2 %

Ces cristaux sont présents en Bretagne centrale, dans la région de Coray et de Coadry, dans l'ancien fief des Rohan, sous le nom de «croisettes de Bretagne». Ces pierres furent parfois considérées comme des talismans.

Merci à J.-P. Rolland qui nous a fourni ces renseignements.

La tour-prends garde...

Le château de Guingamp, démantelé et en partie détruit en 1626, aurait pu encore «servir», à l'occasion, à la défense de la ville. Ce fut réel aux temps troublés de la Révolution et de la menace que les Chouans faisaient peser sur la région, mais aussi en 1815, où on répara hâtivement murailles et portes.

Il semblait qu'ensuite les vestiges du château avaient pris une retraite, comme on dit, «bien méritée». Eh ! bien, le croirez-vous, nos vieilles pierres reprirent une certaine activité au cours de la guerre 1939-45...

C'est du moins ce que nous apprennent les souvenirs d'un militaire du 110^e régiment d'infanterie dont le dépôt avait été transféré à Guingamp d'octobre 39 à juin 40. Il a aujourd'hui 88 ans et il rapporte un petit fait. Il faisait partie de la 27^e compagnie avant de partir pour le front et 5 ans de captivité ; le 27 mai 1940 : *«Au cours de notre séjour à Guingamp, un groupe de notre compagnie fut requis pour prendre la garde en haut de la tour qui était jadis une place de défense à (l'est) de la ville, je crois... Ce service de garde était si reposant que nous le prîmes volontairement pendant trois semaines... Nous placions au haut de la tour la mitrailleuse qui était notre arme de défense»*. Voilà donc qui est à ajouter aux états de service de notre vieux château...

Note : un autre membre du même groupe précise qu'il s'agit «de la tour des petits cochons», sans doute la tout sud-est et qu'il ne s'agissait que d'un fusil-mitrailleur...